

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
D'ILE ROUSSE BALAGNE**

**MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES
VERSION N°1**



Bureau d'études TPAe
Résidence Impériale
Bâtiment C2
20 090 AJACCIO
Tél : 04 95 52 92 08
Fax : 04 95 52 92 08
Mail : tpae.corse@orange.fr



Version 1
Date : 17/01/2018

SOMMAIRE

I. Préambule	3
II. Contexte réglementaire	5
II.1 Code de l'urbanisme	5
II.2 Code civil	5
II.3 Code de l'environnement	5
II.3.1 Régime de déclaration ou d'autorisation des Installations, Ouvrages, Travaux ou Aménagements (IOTA)	5
II.3.2 Entretien des cours d'eau et GEMAPI	5
III. Généralités sur la gestion des eaux pluviales	7
III.1 Règles générales	7
III.2 Techniques de gestion des eaux pluviales	7
III.3 Echelles de gestion des eaux pluviales	7
IV. Fiches action	8
IV.1 Fiches action GINGER (2009)	8
IV.2 Fiches action mises à jour	8
V. Bilan des actions à envisager	9
V.1 Actions de priorité 1 (2018-2020)	9
V.2 Actions de priorité 2 (2021-2024)	11
V.3 Actions de priorité 3 (2025-2028)	13
V.4 Résumé	15
VI. Politique de gestion des eaux pluviales pour la CCIRB	16
VI.1 Zonage d'assainissement pluvial et PLU	16
VI.2 Gestion des eaux pluviales en zone rurale en lien avec la GEMAPI	17

TABLEAUX

Tableau I : Chiffrage estimatif pour les actions de priorité 1 (2018-2020)	10
Tableau II : Chiffrage estimatif pour les actions de priorité 2 (2021-2024)	12
Tableau III : Chiffrage estimatif pour les actions de priorité 3 (2025-2028)	14
Tableau IV : Budget total HT	15
Tableau V : Budget CCIRB HT	15
Tableau VI : Budget CDC HT	15

I. PREAMBULE

La Communauté de Communes d'Ile Rousse Balagne souhaite mettre à jour son Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales, élaboré en 2009 par le groupe GINGER ENVIRONNEMENT et INFRASTRUCTURES à la demande de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Ile-Rousse (C.C.B.V.I.R).

Le périmètre couvert par cette étude correspond aux communes de CORBARA, ILE ROUSSE, MONTICELLO, PIGNA et SANTA REPARATA DI BALAGNA soit le territoire de l'ancienne C.C.B.V.I.R.

Le bureau d'études TPAe a été mandaté par la Communauté de Communes d'Ile Rousse Balagne pour mettre à jour ce Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales.

Une méthodologie en trois phases a été retenue :

Phase 1 : Mise à jour de l'état des lieux

- Enquêtes et repérages de terrain, visites exhaustives de tous les points particuliers ayant fait l'objet de fiches actions ;
- Recueil des remarques des représentants des communes et des administrés : mise en évidence de nouveaux points particuliers à traiter sous forme de fiches actions ;
- Mise à jour des plans du réseau pluvial sur SIG suite aux travaux réalisés entre 2009 et aujourd'hui.

Phase 2 : Evaluer la pertinence des solutions retenues et les compléter, hiérarchiser les interventions à effectuer selon trois ordres de priorité :

- Priorité 1 : Travaux dont l'enjeu concerne la sécurité des biens et des personnes :
 - o Risques avérés au niveau des voiries, des groupes scolaires, des propriétés privées ;
 - o Mise aux normes d'ouvrages existants ;
 - o Travaux en lien avec le bassin versant du Padule permettant de réduire le risque inondation sur la commune de l'Ile Rousse ;
- Priorité 2 :
 - o Travaux de prévention permettant d'anticiper des dégradations à venir mais dont la non-réalisation ne remet pas en cause la sécurité des biens et des personnes à court terme ;
 - o Travaux à réaliser en parallèle de projets prévus à moyen terme ;
- Priorité 3 :
 - o Travaux en lien avec le cadre de vie concernant des points de détail ;
 - o Travaux pour lesquels la compétence de la communauté de communes et / ou de la collectivité est à confirmer ;
 - o Travaux à réaliser en parallèle de projets prévus à long terme ou mal définis à ce stade de l'étude (PLU en cours d'élaboration ou de révision).

Phase 3 : Schéma directeur et programme de travaux

- Actualisation du Programme de Travaux ;
- Actualisation et rédaction du Schéma Directeur.

Le rendu se présente sous la forme d'un rapport comportant des « fiches action » correspondant chacune à une action envisagée :

- Présentation de la problématique ;
- Préconisations techniques ;
- Priorité associée à l'opération ;
- Chiffrage estimatif avec répartition des responsabilités entre les différents maîtres d'ouvrage : Communauté de Communes ou Collectivité de Corse.

II. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

II.1 CODE DE L'URBANISME

Le droit de l'urbanisme ne prévoit pas d'obligation de raccordement à un réseau public d'eaux pluviales pour une construction existante ou future. De même, il ne prévoit pas de desserte des terrains constructibles par la réalisation d'un réseau public. La création d'un réseau public d'eaux pluviales n'est pas obligatoire

II.2 CODE CIVIL

Le code civil institue des servitudes de droit privé, destinées à régler les problèmes d'écoulement des eaux pluviales entre terrains voisins.

Article 640 : « *Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés, à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement. Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fond inférieur.* »

II.3 CODE DE L'ENVIRONNEMENT

II.3.1 Régime de déclaration ou d'autorisation des Installations, Ouvrages, Travaux ou Aménagements (IOTA)

Les articles R 214-1 à R 214-5 du Code de l'environnement, précisent à la rubrique 2.1.5.0 les procédures de déclaration ou d'autorisation pour les projets d'urbanisation :

« *Les rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :*

- *Supérieure ou égale à 20 ha (soumis à autorisation) ;*
- *Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (soumis à déclaration).* »

Sur le territoire communautaire, un certain nombre d'ouvrage de régulation essentiellement sous forme de zones de rétention à ciel ouvert a été réalisé suite à des opérations d'aménagement supérieur à 1 ha.

II.3.2 Entretien des cours d'eau et GEMAPI

L'entretien est réglementairement à la charge des propriétaires riverains, conformément à l'article L.215-14 :

« *Le propriétaire riverain est tenu à un curage régulier pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelles, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris, flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes.* »

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des

inondations, et l'attribue aux communes et à leurs groupements : la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations ou GEMAPI.

Depuis le 1er janvier 2018, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP) à savoir la Communauté de Communes d'Ile Rousse Balagne.

Les milieux aquatiques possèdent naturellement de nombreux atouts pour réduire le risque d'inondation. Mettre à profit les caractéristiques naturelles des milieux tout en rationalisant le recours au génie civil pour le limiter aux secteurs urbanisés, permet d'apporter une réponse judicieuse à la prévention des inondations et la préservation du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Les solutions de restauration déjà mises à l'œuvre dans de nombreux territoires s'articulent autour de 3 idées clés :

- Laisser plus d'espace à la rivière,
- Ralentir les écoulements de la rivière,
- Gérer l'eau par bassin versant.

Les opérations d'aménagement prévues sur le ruisseau du PADULE sont en lien direct avec la GEMAPI.

III. GENERALITES SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

III.1 REGLES GENERALES

1. Ne pas aggraver les conditions d'écoulement des eaux pluviales en aval des nouveaux aménagements : compenser toute augmentation du ruissellement induite par de nouvelles imperméabilisations des sols (création ou extension de bâtis ou d'infrastructures existants), par la mise en œuvre de dispositifs de rétention des eaux pluviales ou d'autres techniques alternatives.
2. Les techniques alternatives complètent ou se substituent à l'assainissement classique par collecteur. Elles ont pour fonction principale de limiter les débits de pointe en aval afin d'éviter une concentration des eaux dans des réseaux saturés :
 - Par stockage temporaire des eaux de pluie avant leur restitution à débit contrôlé dans le réseau aval (collecteurs, caniveaux, canaux, ...) ;
 - Par infiltration lorsque les sols y sont favorables ;
 - Par combinaison du stockage temporaire et de l'infiltration.
3. L'infiltration des eaux pluviales à la parcelle est à privilégier et à étudier systématiquement. Ceci s'applique aussi bien aux zones urbanisables qu'aux éventuelles extensions d'imperméabilisation en zones urbanisées.

III.2 TECHNIQUES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

La collecte : Transfert des eaux pluviales vers l'exutoire via des collecteurs généralement dimensionnés pour une pluie de période de retour 10 ans. Solution curative permettant une évacuation rapide des eaux pluviales.

La rétention : Solution consistant à écrêter les pointes d'orages, à les stocker dans un ou plusieurs ouvrages afin de restituer à l'aval un débit compatible avec la capacité d'évacuation de l'exutoire.

L'infiltration : Solution consistant à infiltrer dans le sol les eaux pluviales collectées plutôt que de les rejeter dans le domaine fluvial ou maritime.

III.3 ECHELLES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

La gestion privée : Gestion à la parcelle par le particulier (prescription éventuelle dans le PLU).

La gestion publique :

- Les routes et territoires communaux : Gestion par la Communauté de Communes d'Ile Rousse Balagne (CCIRB) au 1^{er} janvier 2018 ;
- Les routes départementales et territoriales : Gestion par la Collectivité de Corse.

IV. FICHES ACTION

IV.1 FICHES ACTION GINGER (2009)

Les fiches action proposées par le bureau d'études GINGER en 2009 sont résumées en ANNEXE I.

IV.2 FICHES ACTION MISES A JOUR

Les fiches action mises à jour sont présentées pages suivantes. Un tableau récapitulatif par commune est présenté en ANNEXE II.

Corbara

2008

Etats des lieux et préconisations

Le secteur est répertorié comme zone inondable (en vert sur les plans).

En cas de pluies de faibles intensités, le fossé déborde sur le chemin du moulin de Padroni à proximité de la RT 40 : le fossé est sous-dimensionné, ainsi que le busage Ø400 existant qui passe sous le chemin.

Préconisation : Reprofiler le fossé sur 180 ml et créer un cadre 125 X 60 cm (dimensionnement GINGER) ou cadre de section équivalente en lieu et place de la conduite passant sous le chemin avant rejet dans le ruisseau de Teghiella à proximité de la RT 40.

Chiffrage HT				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.	Prix total H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
Reprofilage de fossé	ml	180	10,00 €	1 800,00 €
Mise en place d'un cadre 125 X 60 cm	ml	15	1 000,00 €	15 000,00 €
Divers et imprévus (15%)				2 820,00 €
				21 620,00 €



Photo 1 : Fossé à reprofiler

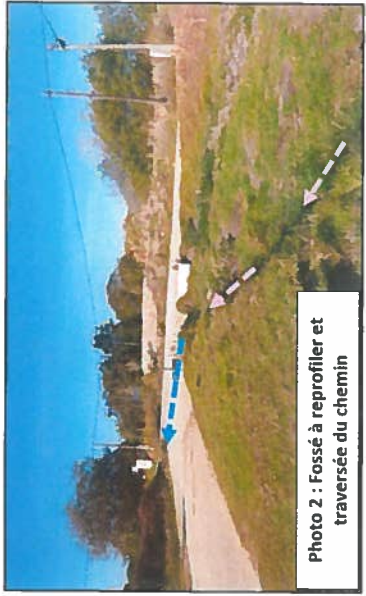
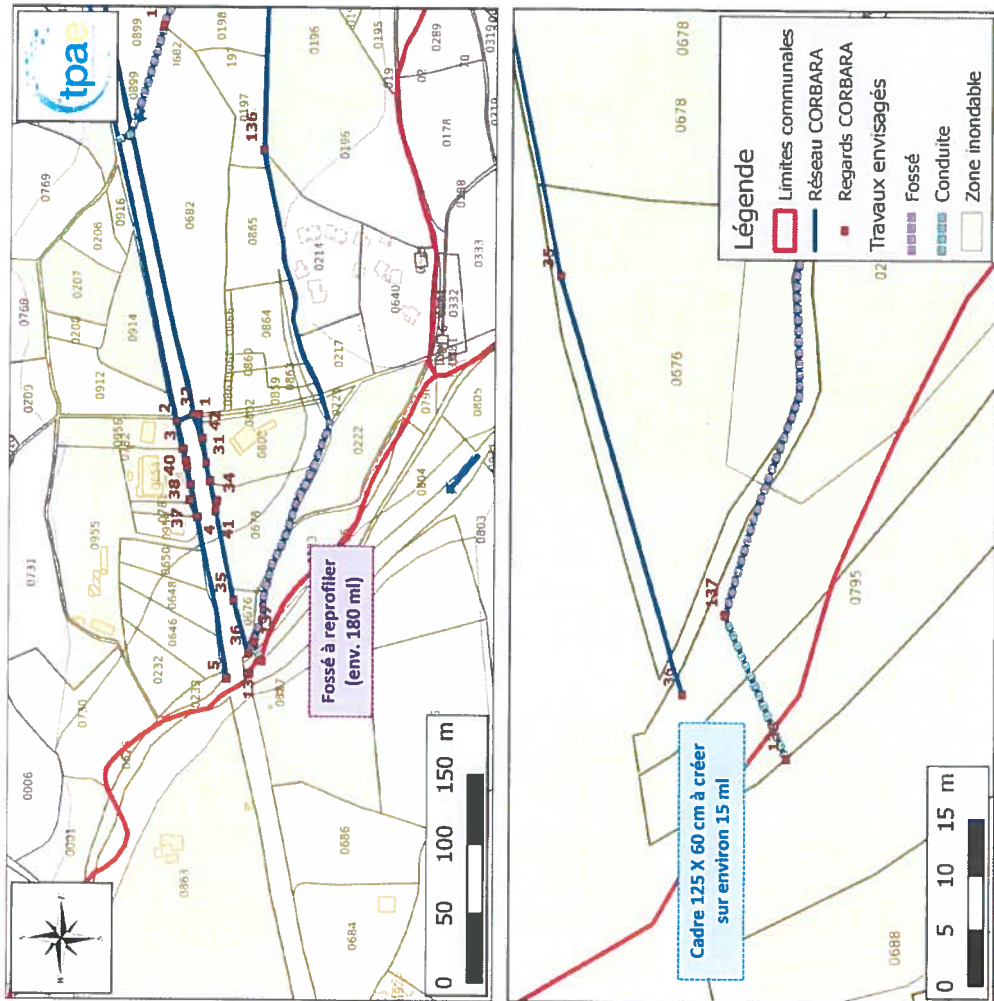


Photo 2 : Fossé à reprofiler et traversée du chemin



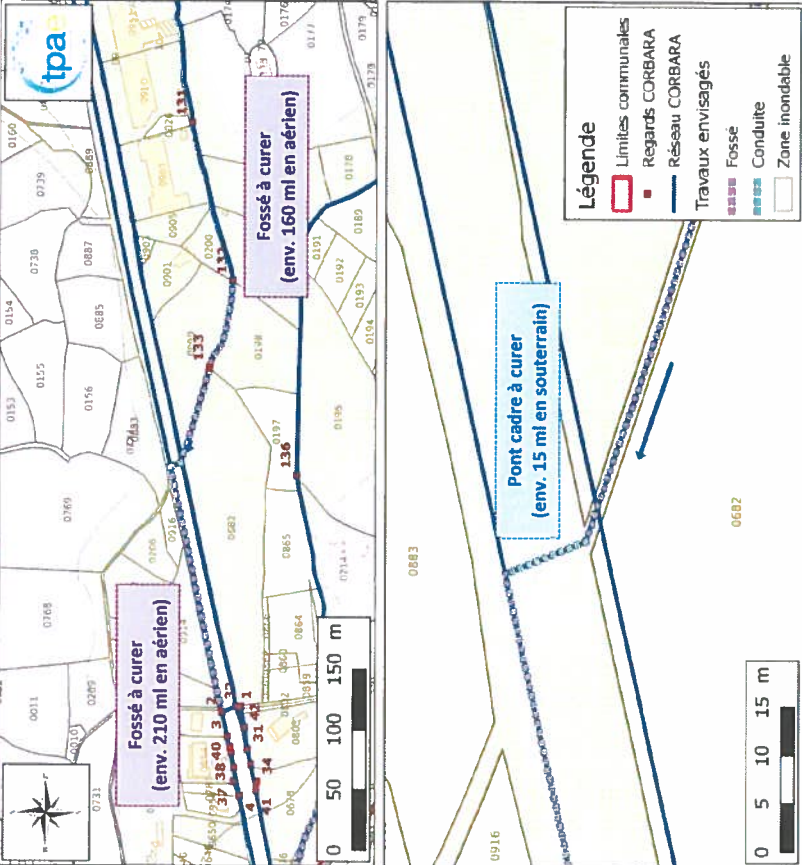


Photo 2 : Busage sous l'accès à la pépinière

Etats des lieux et préconisations				
Le secteur est répertorié comme zone inondable (en vert sur les plans). Le fossé en amont de la traversée de la RT 40 est encombré et déborde lors d'épisodes pluvieux de faible intensité. L'obstruction de l'ouvrage de franchissement au niveau de la RT 40, juste en aval de l'accès à la pépinière, accentue le risque de débordement. La profondeur du fossé en aval de la traversée de la RT 40 est insuffisante compte-tenu de la cote radier du pont cadre.				
Préconisation : Curer la traversée sous la RT 40 ainsi que les fossés amont et aval pour mieux évacuer les eaux pluviales vers le ruisseau de Teghiella.				
Chiffrage HT				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.	Prix total H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
Redimensionnement / curage de fossé existant	ml	370	10,00 €	3 700,00 €
Curage de l'ouvrage passant sous la RT 40	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
Divers et imprévus (15%)				1 155,00 €
				8 855,00 €
Part CCIRB				2 964,32 €
Part CDC				5 890,68 €



Photo 1 : Traversée du fossé provenant de la zone d'activités sous la RT 40

Etats des lieux et préconisations

L'eau du talweg recevant la majeure partie des eaux pluviales du village traverse une propriété privée correspondant à la parcelle B 299 du cadastre. Des aménagements ont été réalisés à l'intérieur de cette propriété pour gérer les eaux de ruissellement (photos 1, 2 et 3). L'eau sort de la propriété à travers un mur en pierres pour rejoindre un avaloir placé en bordure de la RD 151 (photo 4). La sortie à travers le mur en pierres est sous-dimensionnée.

Préconisation : Elargir la sortie au travers du mur en pierres et y placer une grille pour interdire le passage des animaux.

Chiffrage HT			
Description	Unité	Quantité	Prix total H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	1 000,00 €
Elargissement de la sortie à travers le mur en pierres et mise en place d'une grille pour éviter le passage des animaux	Forfait	1	3 000,00 €
Divers et imprévus (15%)			600,00 €
			4 600,00 €

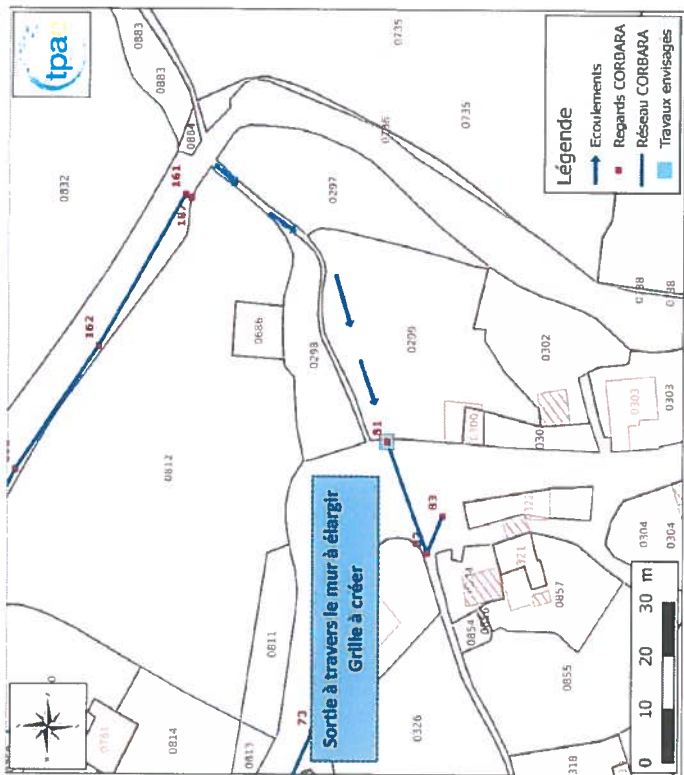


Photo 1 : Aménagement de la propriété privée pour la gestion des eaux pluviales



Photo 2 : Aménagement de la propriété privée pour la gestion des eaux pluviales



Photo 3 : Aménagement de la propriété privée pour la gestion des eaux pluviales (sortie)



Photo 4 : Regard en sortie de la propriété privée (ensablé à la prise de vue mais nettoyé depuis)

Etats des lieux et préconisations

Le réseau d'évacuation des eaux pluviales chemin de Bastardaccio est insuffisant dans la situation actuelle : eaux stagnantes à l'entrée de la parcelle privée B359 du cadastre de Corbara. Le secteur amont faisant l'objet d'un projet d'urbanisation, une augmentation des eaux de ruissellement transitant sur le chemin de Bastardaccio est à prévoir.

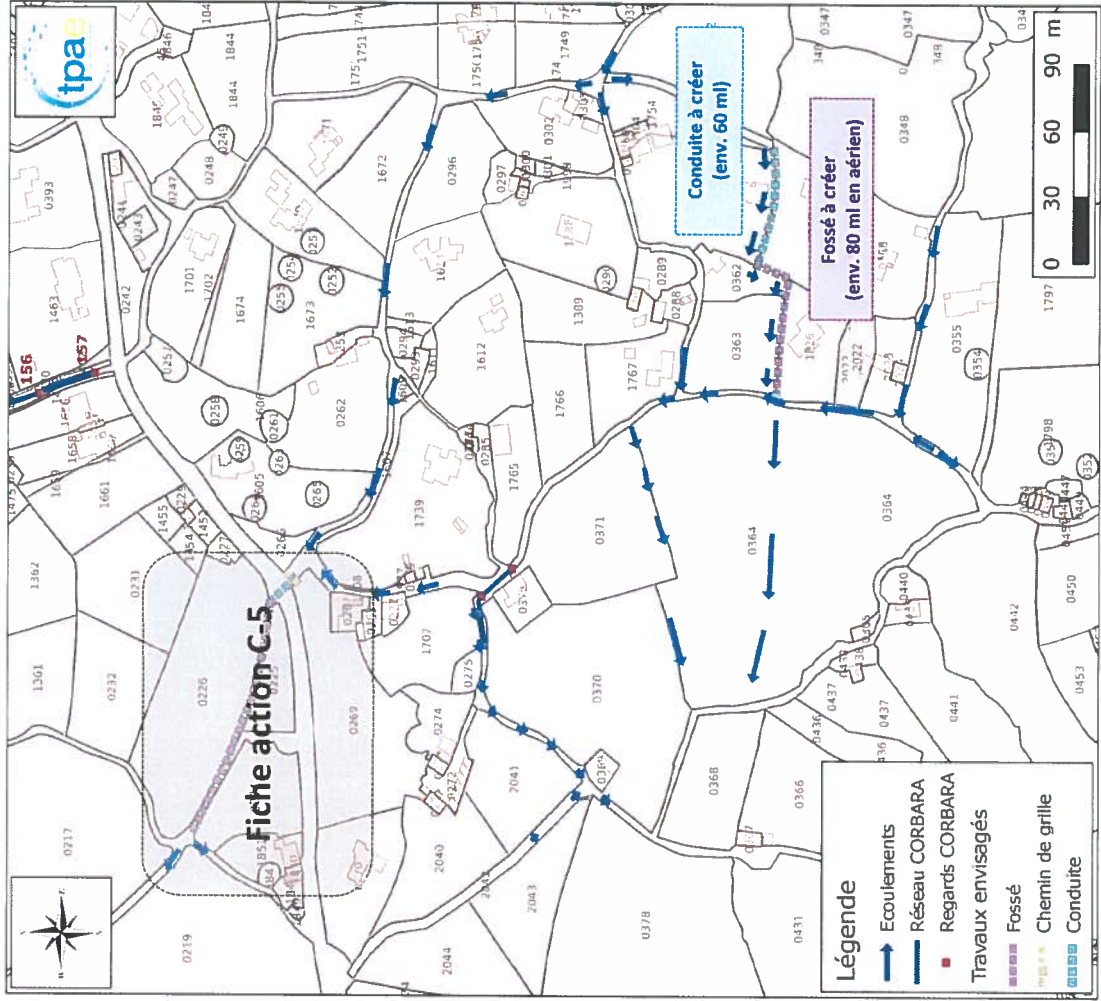
Préconisation : Créer une conduite pour évacuer les eaux pluviales à partir de l'angle Sud-Est de la parcelle B359 (env. 60 ml). Dans le prolongement de cette conduite, créer un fossé (env. 80 ml) puis une traversée sous le chemin communal. Les eaux pluviales collectées s'infiltreront dans le champ de la parcelle B364.

Le dimensionnement des ouvrages sera à voir en fonction de l'urbanisation prévue en amont.

Chiffrage HT			
Description	Unité	Quantité	Prix total H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	2 000,00 €
Création de conduite sur parcelle privée (minimum Ø400)	ml	60	250,00 €
Création de regards de visite simple	Unité	2	1 000,00 €
Création de fossé sur parcelle privée	ml	80	15,00 €
Création d'un avaloir en fin de fossé	Unité	1	2 000,00 €
Création d'un ouvrage sous voirie en traversée de chemin communal	Forfait	1	2 000,00 €
Divers et imprévus (15%)			3 630,00 €
			27 830,00 €



Photo 1 : Angle Sud-Est de la parcelle B359, réseau existant insuffisant



Etats des lieux et préconisations			
A l'exutoire situé en aval du garage (photo 1), le réseau d'évacuation des eaux pluviales est interrompu. L'eau ruisselle de manière diffuse sur le chemin, occasionnant sa dégradation.			
Préconisation : Créer un fossé à partir de l'exutoire en aval du garage (env. 460 ml).			
Redimensionner et curer le fossé existant (env. 50 ml).			
Chiffrage HT			
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	2 000,00 €
Création de fossé	ml	460	20,00 €
Redimensionnement / curage de fossé existant	ml	50	10,00 €
Divers et imprévus (15%)			1 755,00 €
			13 455,00 €



Photo 1 : Garage avec les deux cunettes de part et d'autre



Photo 2 : Exutoire Ø600 en aval du garage



Photo 3 : Environnement en aval de l'exutoire photo 2



Photo 4

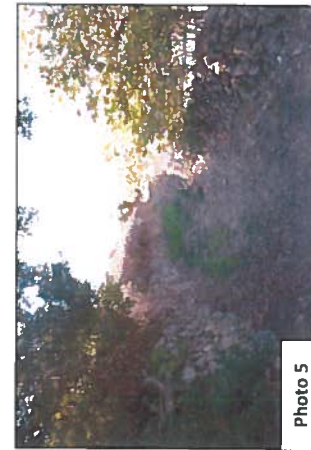
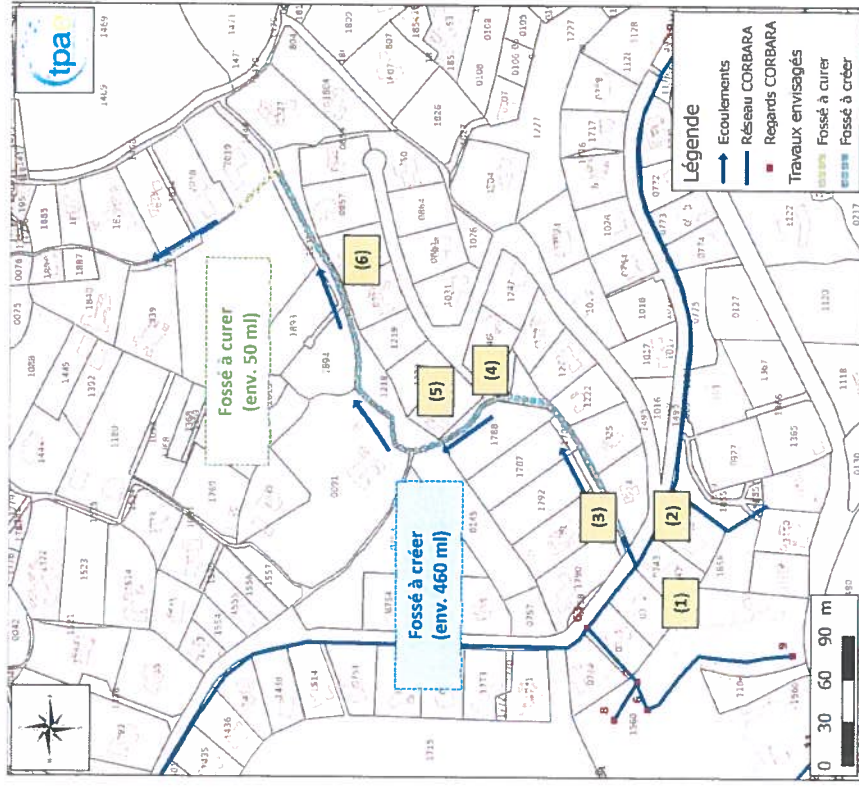


Photo 5



Photo 6



Commune	Corbara	Créer un réseau d'évacuation des eaux pluviales traversant la parcelle privée B117 du cadastre de Corbara, chemin de PERENACCIO	Ordre de priorité	3	Date prévisionnelle des travaux	2025-2028	Fiche action n°	C-7
---------	---------	---	-------------------	---	---------------------------------	-----------	-----------------	-----

Compétence CCIRB

Etats des lieux et préconisations

La parcelle privée n°117 du cadastre reçoit les eaux pluviales collectées par les chemins de grille du chemin de Peraccia (photos 1 et 2) : l'exutoire du réseau se trouve sur la parcelle même (photo 3). Cette situation est à l'origine de plaintes de la part de la propriétaire de la parcelle.

Préconisation : Créer un réseau à partir du chemin de grille situé au niveau du portail (photo 2). Le réseau rejoindra le chemin de grille placé dans la propriété privée (photo 4) et continuera jusqu'à l'intersection du sentier communal en sortie basse de la propriété privée et de la RT40. Les eaux pluviales rejoindront le fossé longeant la RT 40.

Chiffrage HT				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.	Prix total H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
Création de conduite Ø300 sur parcelle privée (avec plus value terrain rocheux)	ml	200	300,00 €	60 000,00 €
Création de conduite Ø300 sur sentier communal bétonné	ml	50	350,00 €	17 500,00 €
Regards de visite	Unité	9	1 000,00 €	9 000,00 €
Création d'un ouvrage de dissipation au niveau de la RT40	Unité	1	3 000,00 €	3 000,00 €
Divers et imprévus (15%)				13 725,00 €
				105 225,00 €



Photo 1



Photo 2



Photo 3

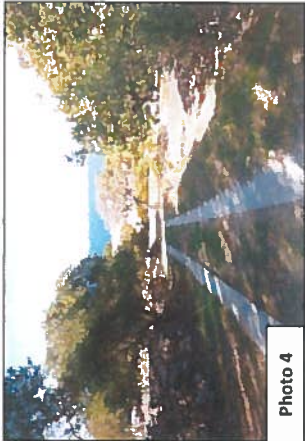


Photo 4

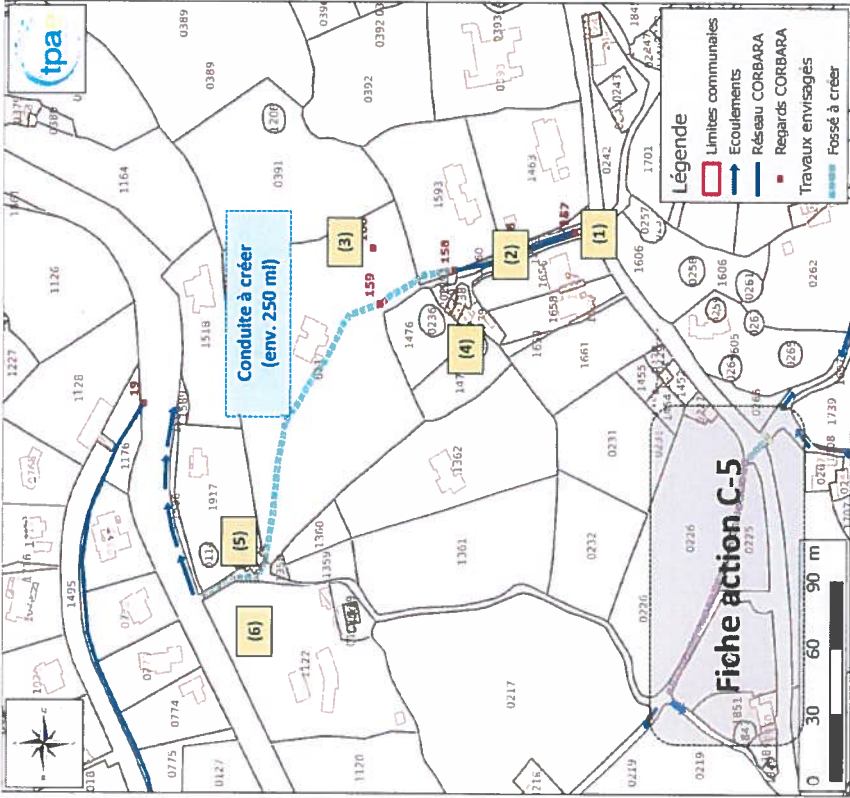


Photo 5



Photo 6

Ile Rousse

2008

Commune
L'île Rousse

Recalibrer et créer du réseau rue du Sergent Amadéi
Compétence CCIRB

Ordre de priorité
1

Date prévisionnelle des travaux
2018-2020

Fiche action n°
IR-1

Etats des lieux et préconisations

Le secteur est répertorié comme zone inondable (en vert sur le plan).
En situation actuelle, il y a des ruissellements sur la chaussée liés à l'absence de réseau. L'eau ruissellée reste au niveau du point bas, en face de la Gendarmerie, du fait de la faible capacité d'évacuation de l'avaloir existant.

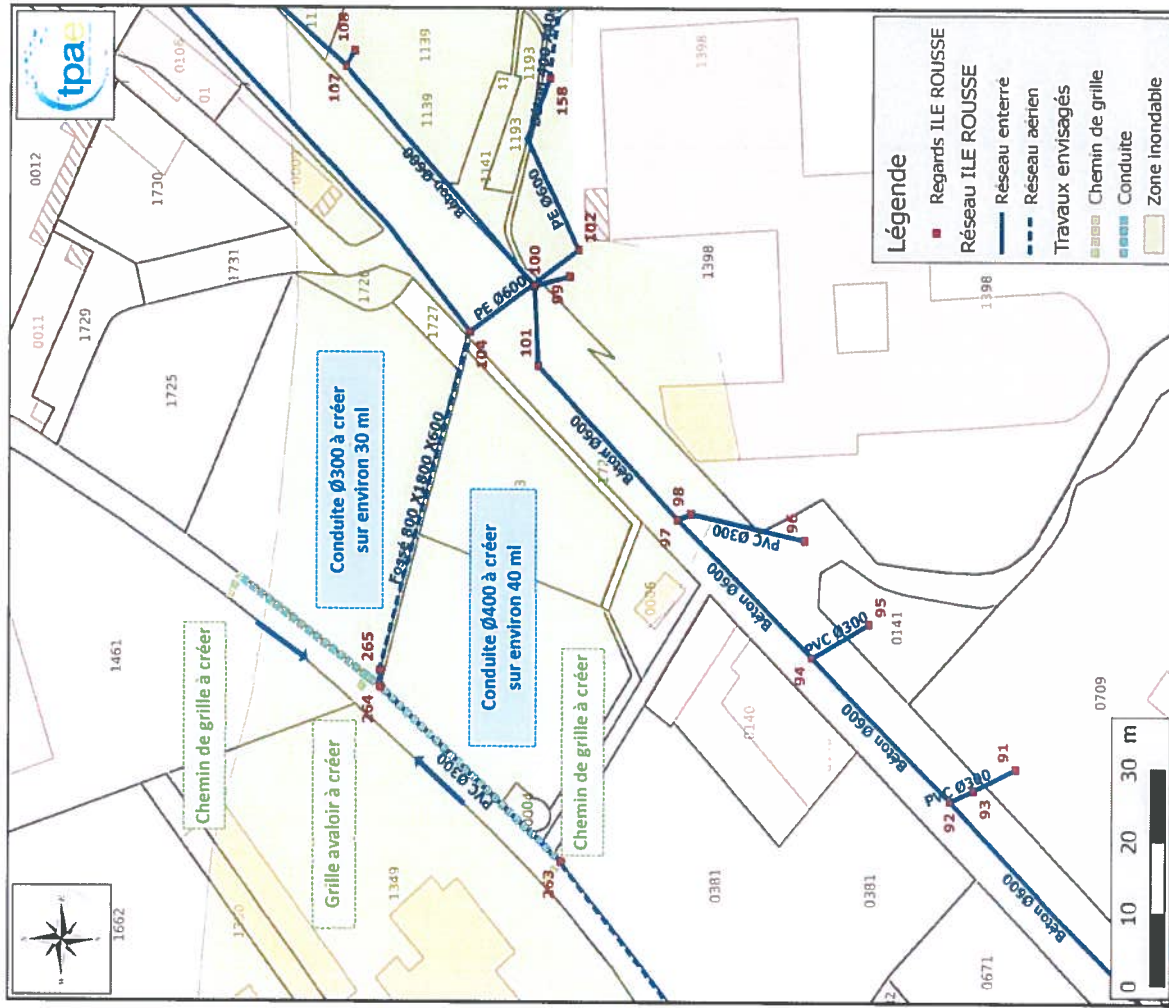
Préconisation : Créer des ouvrages de collecte (2 chemins de grille + 1 grille avaloir).

Recalibrer la conduite Ø300 existante en une conduite Ø400.

Créer une conduite Ø300.

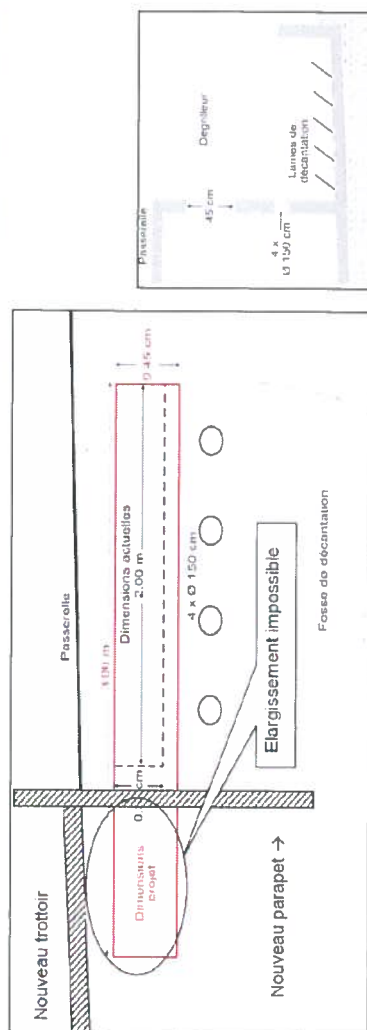
Chiffrage HT

Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.	Prix total H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Création de conduite Ø300	ml	30	300,00 €	9 000,00 €
Création de conduite Ø400	ml	40	350,00 €	14 000,00 €
Chemin de grilles	Unité	2	2 000,00 €	4 000,00 €
Grille avaloir	Unité	1	1 500,00 €	1 500,00 €
Divers et imprévus (15%)				4 425,00 €
				33 925,00 €

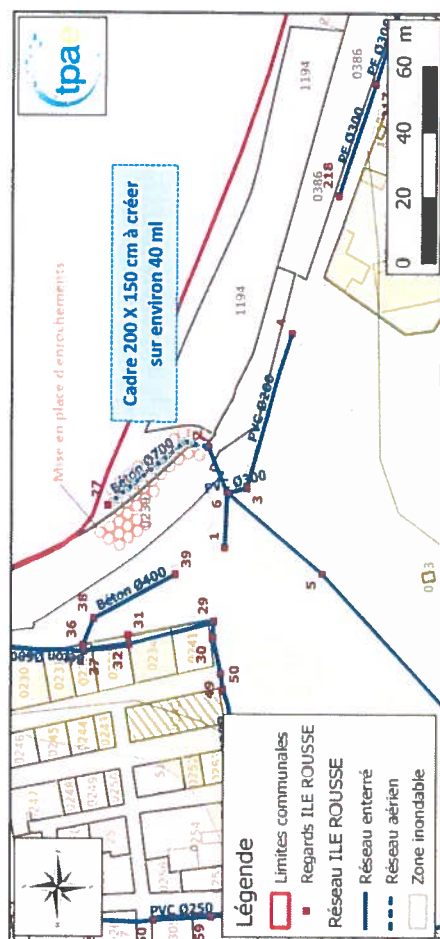


Commune l'île Rousse	Reprendre les ouvrages d'entrée et de sortie du P'adule dans sa section souterraine	Ordre de priorité 1	Date prévisionnelle des travaux 2018-2020	Fiche action n° IR-3
-------------------------	---	------------------------	--	-------------------------

Etats des lieux et préconisations				
Résultats de la modélisation effectuée par GINGER en 2009 : Des débordements surviennent au niveau du dessableur et sur la Place Paoli. Préconisations GINGER : En entrée, l'ouvrage sera élargi de 1m, et la cote de déversement sera abaissée de 10 cm (dimensions de 3 X 0,45 m) de manière à augmenter la capacité. Un dégrilleur de maille large sera mis en place entre le déversoir et la passerelle. D'autre part, un approfondissement de la fosse de désablage sera réalisé, et des lames en acier pourront être installées en fond de désableur afin de favoriser la décantation et de limiter la remise en suspension en cas de crue du Padule. Celles-ci devront être amovibles afin de faciliter le nettoyage. En sortie, le déversoir et la conduite à l'exutoire seront supprimés. Ils seront remplacés par un cadre de section 200 x 150 cm (L x h) longeant la digue actuelle. L'angle entre l'ouvrage bâti en pierre et le nouveau cadre ne devra pas dépasser 45°. De plus, le rejet se fera en pied de digue actuelle. Des enrochements devront être disposés contre le cadre afin de limiter les risques d'affouillement liés à l'érosion marine. La fiche action proposée par GINGER a fait l'objet d'un AVP (bureau d'études POZZO DI BORGO) qui est resté sans suite. L'environnement direct de l'ouvrage d'entrée a été modifié depuis le schéma directeur de 2009 : la fenêtre peut être agrandie au maximum de 10cm en hauteur (par abaissement) mais seulement de 0,30m en largeur, la partie rive gauche du Padule étant désormais aménagée en trottoir et parapet.				
Chiffrage HT				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.	Prix total H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	6 000,00 €	6 000,00 €
Curage du dessableur	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
Approfondissement de la fosse de dessablage et mise en place de lames de décantation amovibles	Forfait	1	4 000,00 €	4 000,00 €
Fourniture et mise en place d'un dégrilleur de maille large entre le déversoir et la passerelle	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
Démolition du mur en parpaings	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Couche de portance	Forfait	1	10 000,00 €	10 000,00 €
Mise en place de cadres de section 200 X 150 cm	ml	40	1 700,00 €	68 000,00 €
Enrochements	m³	200	150,00 €	30 000,00 €
Divers et imprévus (15%)				18 450,00 €
				133 450,00 €



Recalibrage du déversoir d'entrée du Padule dans sa partie souterraine : schéma GINGER (2009) modifié par le bureau d'études POZZO DI BORGIO lors de la rédaction du CCTP du projet



Reprise de l'exutoire du Padule



Photo 1 : Exutoire du Padule



Photo 2 : Conduite béton DN700 à l'exutoire du Padule

Commune L'île Rousse	Créer un bassin de régulation au lieu-dit Parete, parcelles B0 1841 et B0 1679 Compétence CCIRB
-------------------------	--

Ordre de priorité 3	Date prévisionnelle des travaux 2025-2028	Fiche action n° IR-4
------------------------	--	-------------------------

Etats des lieux et préconisations

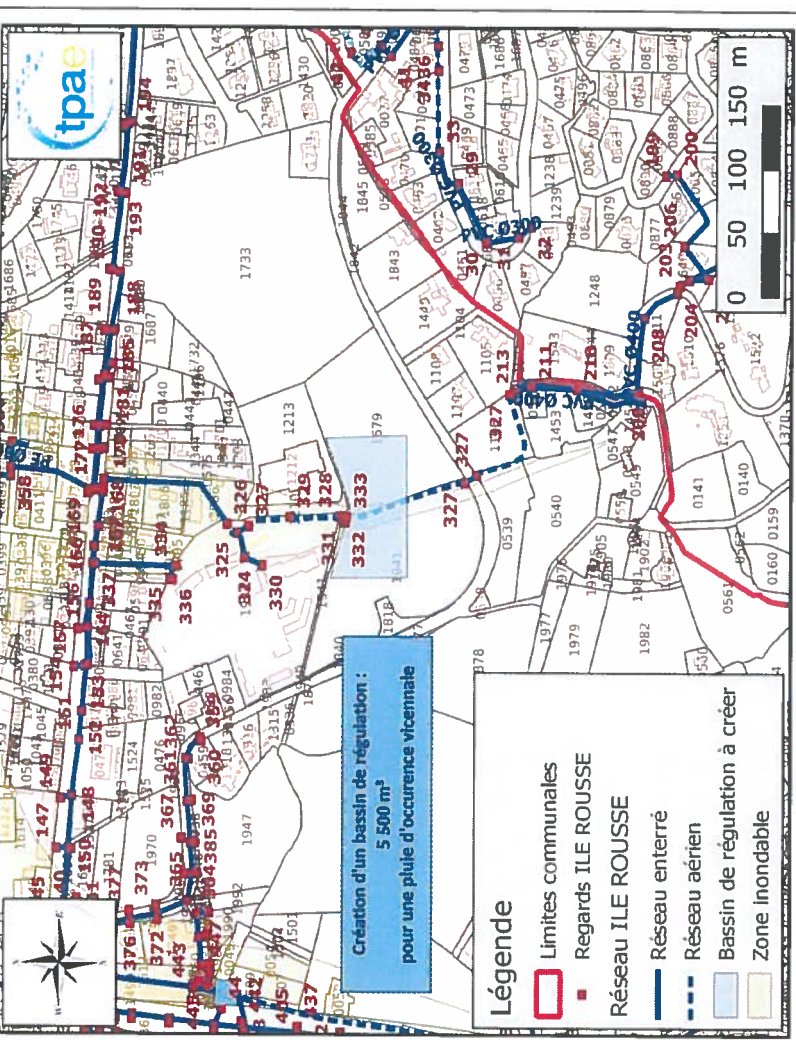
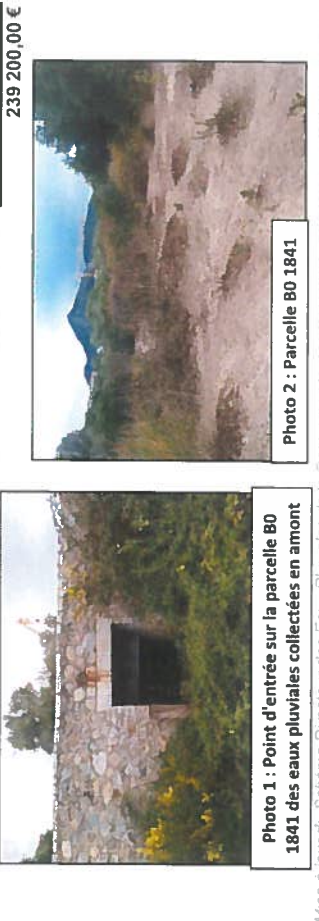
Le secteur intercepte une zone inondable (en vert sur le plan).
Résultats de la modélisation effectuée par GINGER en 2009 : Le réseau de Carruchettu est insuffisant pour une pluie d'occurrence biennale avec des débordements sur chaussée.
Préconisation : Mettre en place un bassin de rétention afin de supprimer les débordements. Le chiffrage estimatif ci-dessous est valable pour un bassin à ciel ouvert (à adapter en fonction des projets d'urbanisation sur le secteur).

Remarque 1 : Les données topographiques disponibles à ce niveau d'étude sont insuffisantes pour permettre un dimensionnement et un chiffrage précis de l'ouvrage de rétention (études APS et PRO de la future mission de maîtrise d'œuvre). De plus, il est indispensable qu'une étude hydraulique complémentaire soit réalisée dans le cadre de la procédure Loi sur l'eau (choix de la période de retour pour la projection).

Remarque 2 : L'emplacement sélectionné pour la création du bassin de régulation se trouve dans un Espace Stratégique Agricole (ESA) du PADDUC. Espace prévu initialement pour de l'urbanisation (bassin de rétention enterré).

Remarque 3 : Un Dossier Loi sur l'Eau sera à réaliser (rubrique Eaux pluviales)

Chiffrage HT			
Description	Unité	Quantité	Prix total H.T.
Etudes préalables : levé altimétrique (géomètre), étude géotechnique	Forfait	1	5 000,00 €
Etude hydraulique (modélisation) et dossier d'autorisation Loi sur l'Eau	Forfait	1	15 000,00 €
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	8 000,00 €
Terrassement pour un dimensionnement 20 ans	m³	5 000	75 000,00 €
Aménagements (voie d'entretien, clôture)	Forfait	1	30 000,00 €
Enrochements maçonnés (déversoir d'orage centennial) et ouvrage de régulation du débit de fuite	Forfait	1	25 000,00 €
Aménagement paysager (plantations, engazonnement)	m²	7 000	5,00 €
Plus value géomembrane dans le cas de terrains non argileux	Forfait	1	15 000,00 €
Divers et imprévus (15%)			31 200,00 €
			239 200,00 €



Débit amont en m³/s (BV €1.2)	BR dimensionné	
	20 ans	10 ans
10 ans	0.95	0.95
20 ans	1.32	1.32
Débit aval (m³/s)		
10 ans	0.95	0.24
20 ans	1.32	0.88
Volume de rétention nécessaire (m³)		
Volume de débordement RN197 (pts 170 / 171) (m³)	2 400	3 200
Volume de débordement aval l'Aq d'Or (pt 326) (m³)	5 000	2 200
Volume de débordement	2 500	50
Volume stocké (m³)	4 700	2 100
	3 700	3 200
	5 500	3 500

Dimensionnement du bassin de régulation proposé par GINGER en 2009

Monticello

2003

Etats des lieux et préconisations

Le réseau en Ø300, Ø400 et Ø500 est sous-dimensionné, engendrant des débordements sur la chaussée (information confirmée par la mairie). L'exutoire pluvial au niveau de la RT 40 n'a pas été localisé.

Préconisation : Remplacer les conduites Ø300, Ø400 et Ø500 par une conduite Ø600 (env. 330 ml) puis une conduite Ø700 (env. 90 ml)

Le caniveau béton drainant les eaux pluviales du stade se rejette en bordure de voirie : ravinements importants visibles et ruissellements sur la chaussée.

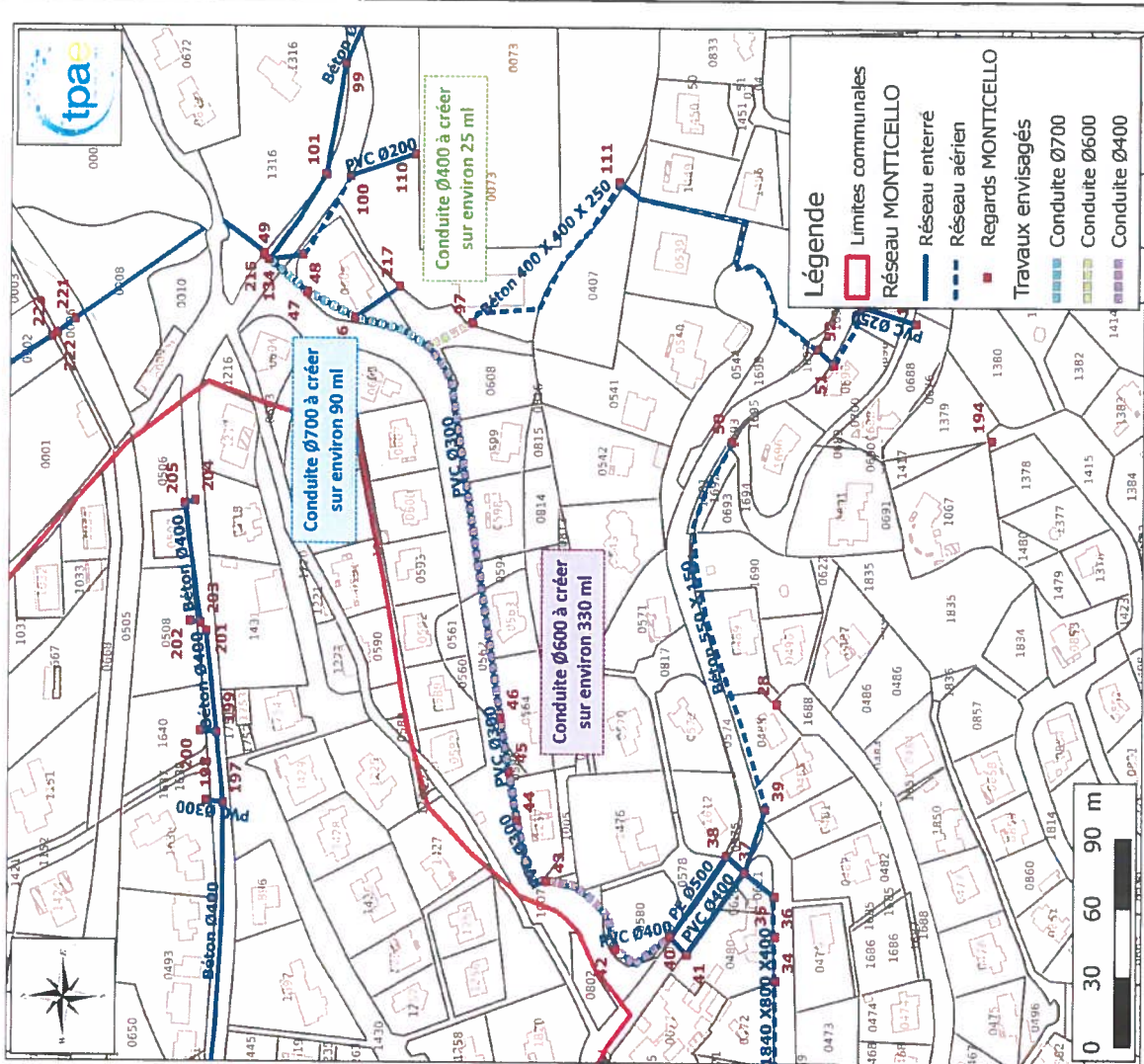
Préconisation : Raccorder l'exutoire du caniveau béton à la nouvelle conduite Ø700 via une conduite Ø400 (env. 25 ml)

Chiffrage HT				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.	Prix total H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	8 000,00 €	8 000,00 €
Création d'une conduite Ø700	ml	90	550,00 €	49 500,00 €
Création d'une conduite Ø600	ml	330	500,00 €	165 000,00 €
Création d'une conduite Ø400	ml	25	450,00 €	11 250,00 €
Création d'avaloirs et de grilles avaloir avec regards	Unité	15	1 500,00 €	22 500,00 €
Divers et imprévus (15%)				38 437,50 €
				294 687,50 €

Photo 1 : Exutoire des eaux pluviales du stade

Conduite Ø700 à créer sur environ 90 ml

Conduite Ø400 à créer sur environ 25 ml



Etats des lieux et préconisations

L'exutoire existant au point 120 a été bouché pour éviter les rejets d'eaux pluviales sur la parcelle 783 en aval (parcelle construite à ce jour). Une partie du réseau n'a donc plus d'exutoire.

Préconisation : Créer un réseau pour acheminer les eaux pluviales en bordure de la RD 63.

Dans le cadre de la construction du nouveau lotissement "San Roccu", les eaux pluviales générées par le projet seront acheminées en bordure de la RD 63 via un caniveau pluvial existant.

Le réseau pluvial existant en bordure de la RD 63 est très lacunaire. L'exutoire de ce réseau se trouve dans une propriété privée correspondant à la parcelle n°789 du cadastre. Cet exutoire est partiellement bouché par des feuilles mortes et une grille installée par le propriétaire (photo 2).

Préconisation : Créer un réseau pour canaliser les eaux pluviales en bordure de la RD 63.

Créer un nouvel exutoire 20 ml en aval de l'existant afin de rejeter les eaux pluviales dans une parcelle agricole (parcelle n°103 du cadastre) et non sur une parcelle bâtie.

Chiffrage HT				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.	Prix total H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	5 000,00 €	5 000,00 €
Création d'une conduite Ø400 (env. 150 ml + traversée de route de 10 ml)	ml	160	450,00 €	72 000,00 €
Création d'une conduite Ø300	ml	80	300,00 €	24 000,00 €
Création d'avaloirs et de grilles avaloir avec regards	Unité	8	1 500,00 €	12 000,00 €
Création d'un exutoire / ouvrage de dissipation	Unité	1	5 000,00 €	5 000,00 €
Divers et imprévus (15%)				17 700,00 €
				135 700,00 €

Part CCIRB	34 225,22 €
Part CDC	101 474,78 €

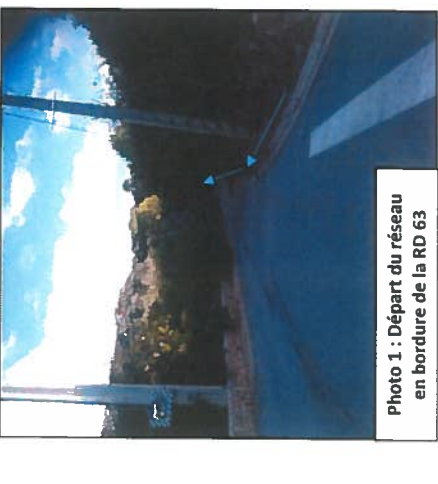
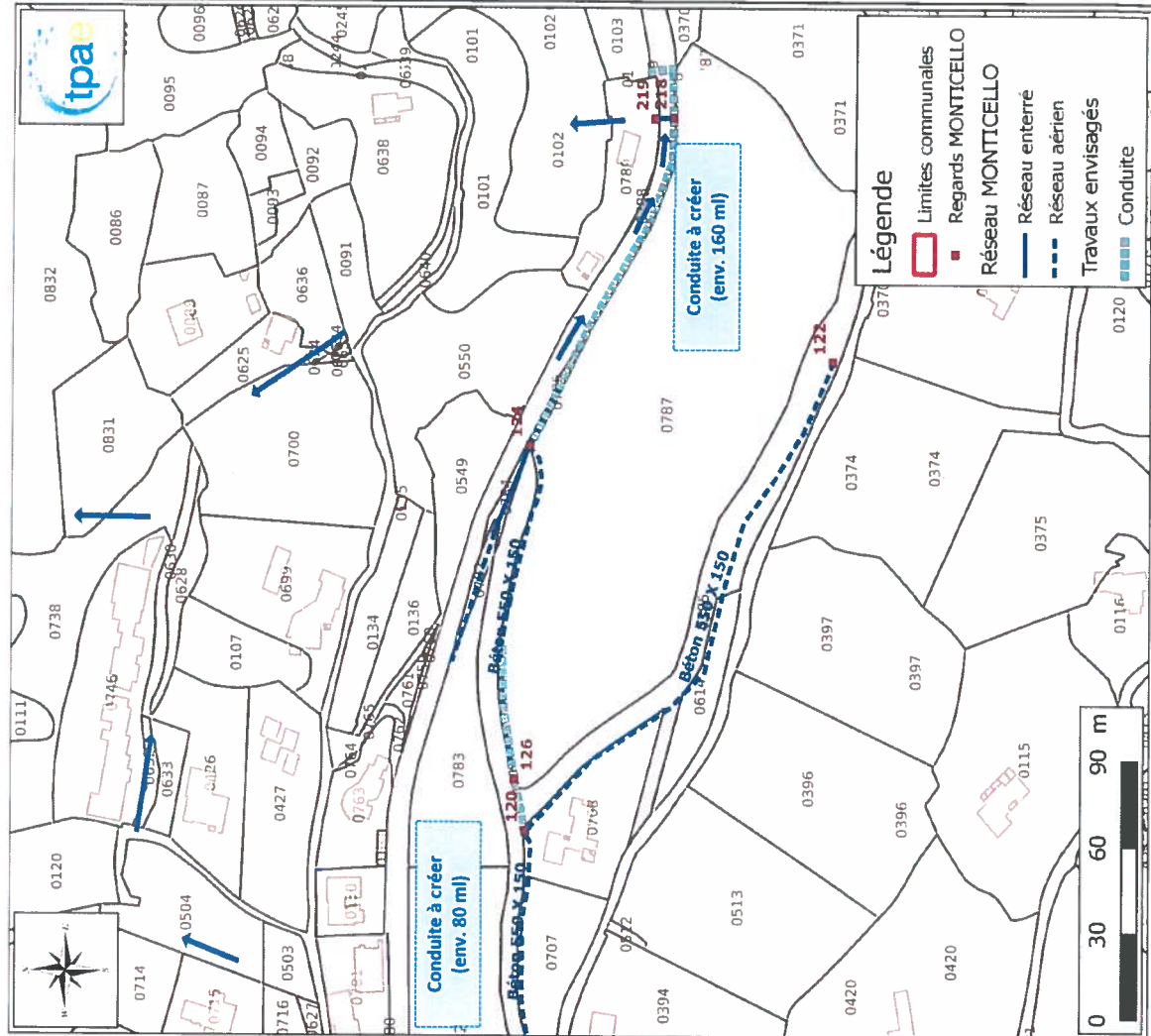


Photo 1 : Départ du réseau en bordure de la RD 63



Photo 2 : Exutoire débouchant sur une propriété privée



Commune	Mettre en conformité le bassin de régulation du lotissement Olivadia et créer un exutoire
Monticello	Compétence CCIRB

Ordre de priorité
1

Date prévisionnelle des travaux
2018-2020

Fiche action n°
M-3

Etats des lieux et préconisations

Le bassin existant n'est pas un bassin de régulation à proprement parler : absence d'orifice de fuite et de trop-plein.

La hauteur et la pente des berges ne sont pas réglementaires.

Il y a risque de débordement du côté des habitations.

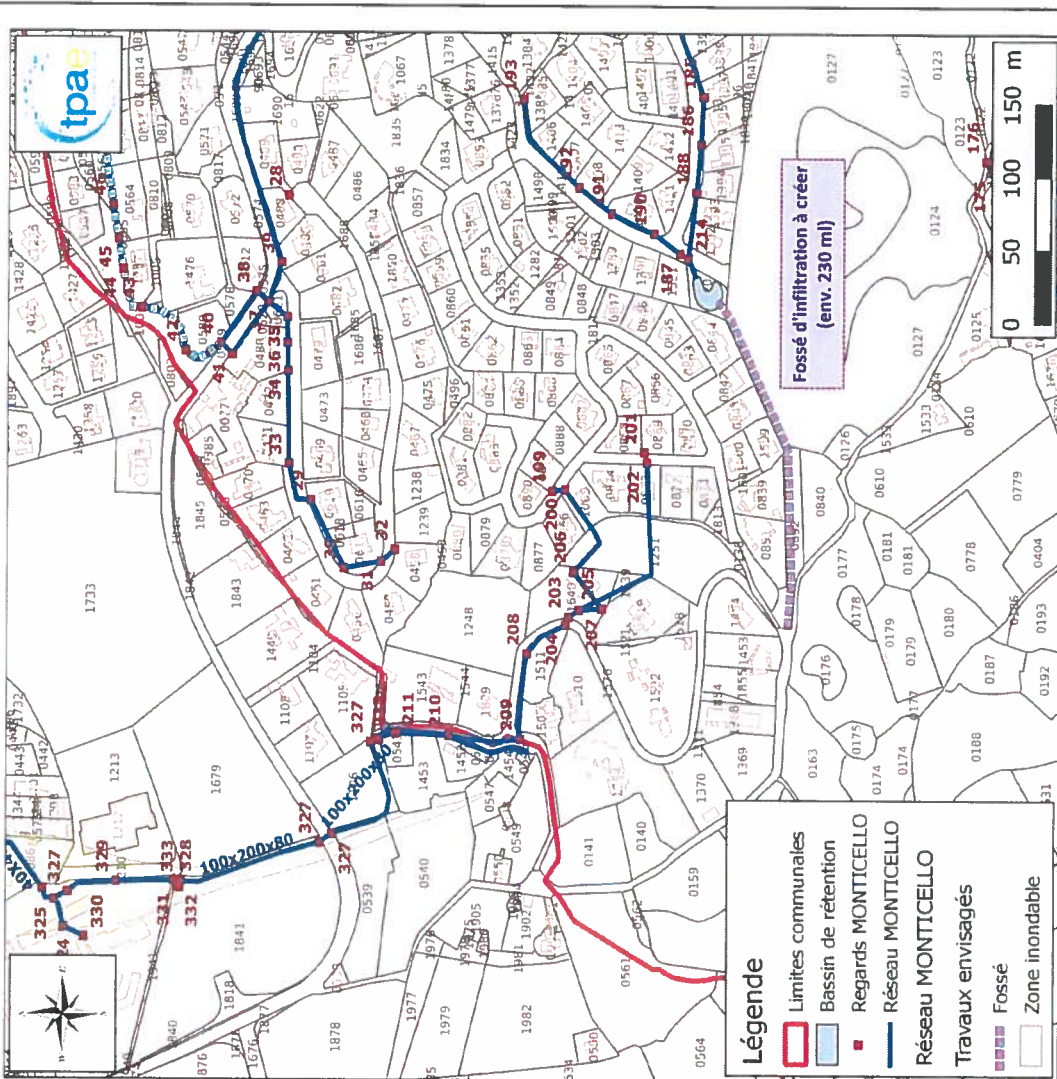
Préconisation : Reprofiler le bassin, créer un orifice de fuite et un trop-plein.

Le bassin existant n'est relié à aucun exutoire.

Préconisation : Dans un premier temps, créer un fossé d'infiltration pour gérer les eaux pluviales en sortie du bassin de régulation (env.230 ml). Ce fossé servira également à intercepter les écoulements de surface des parcelles amont.

Dans un second temps et une fois que les projets de construction prévus dans le secteur seront clairement identifiés, la création d'un réseau d'eaux pluviales plus élaboré pourra être envisagée.

Chiffrage HT			
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	2 000,00 €
Reprofilage du bassin et stabilisation des berges	Forfait	1	5 000,00 €
Création d'un ouvrage de régulation : orifice de fuite avec cloison siphonée, vanne guillotine et trop-plein	Forfait	1	10 000,00 €
Création d'un fossé d'infiltration	ml	230	20,00 €
Divers et imprévus (15%)			4 600,00 €
			3 240,00 €
			24 840,00 €



Commune	Mettre en conformité le bassin de régulation du lotissement Muratello et transformer l'exutoire	Ordre de priorité	Date prévisionnelle des travaux	Fiche action n°
Monticello	Compétence CCIRB	1	2018-2020	M-4

Etats des lieux et préconisations

Le bassin existant n'est pas conforme à la réglementation : absence d'orifice de fuite (ou orifice de fuite bouchée) et trop-plein sous-dimensionné.

La hauteur des berges est insuffisante au niveau de l'angle Nord : risque de débordement de ce côté et réduction de la capacité du bassin.

Préconisation : Rehausser les digues, créer un orifice de fuite protégé par un dégrilleur et redimensionner le trop-plein.

La conduite de sortie est bouchée et sous-dimensionnée ; il n'y a pas d'exutoire.

Préconisation : Redimensionner la conduite de sortie.

Créer un fossé d'environ 50 ml vers le champ en aval.

Chiffrage travaux HT, hors imprévus et maîtrise d'œuvre				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.	Prix total H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
Rehausse et stabilisation des berges du bassin	Forfait	1	3 000,00 €	3 000,00 €
Création d'un ouvrage de régulation : orifice de fuite avec cloison siphonide, vanne guillotine et trop-plein	Forfait	1	10 000,00 €	10 000,00 €
Création d'une nouvelle conduite de sortie vers le fossé	ml	10	400,00 €	4 000,00 €
Création d'un fossé	ml	50	20,00 €	1 000,00 €
Divers et imprévus (15%)				3 000,00 €
				23 000,00 €

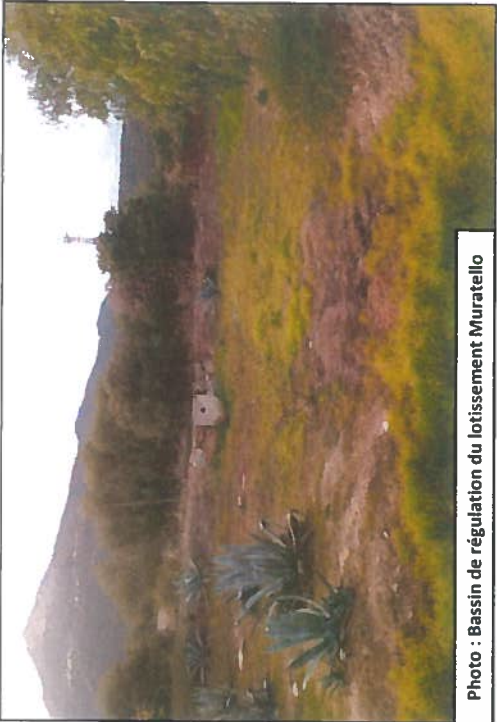
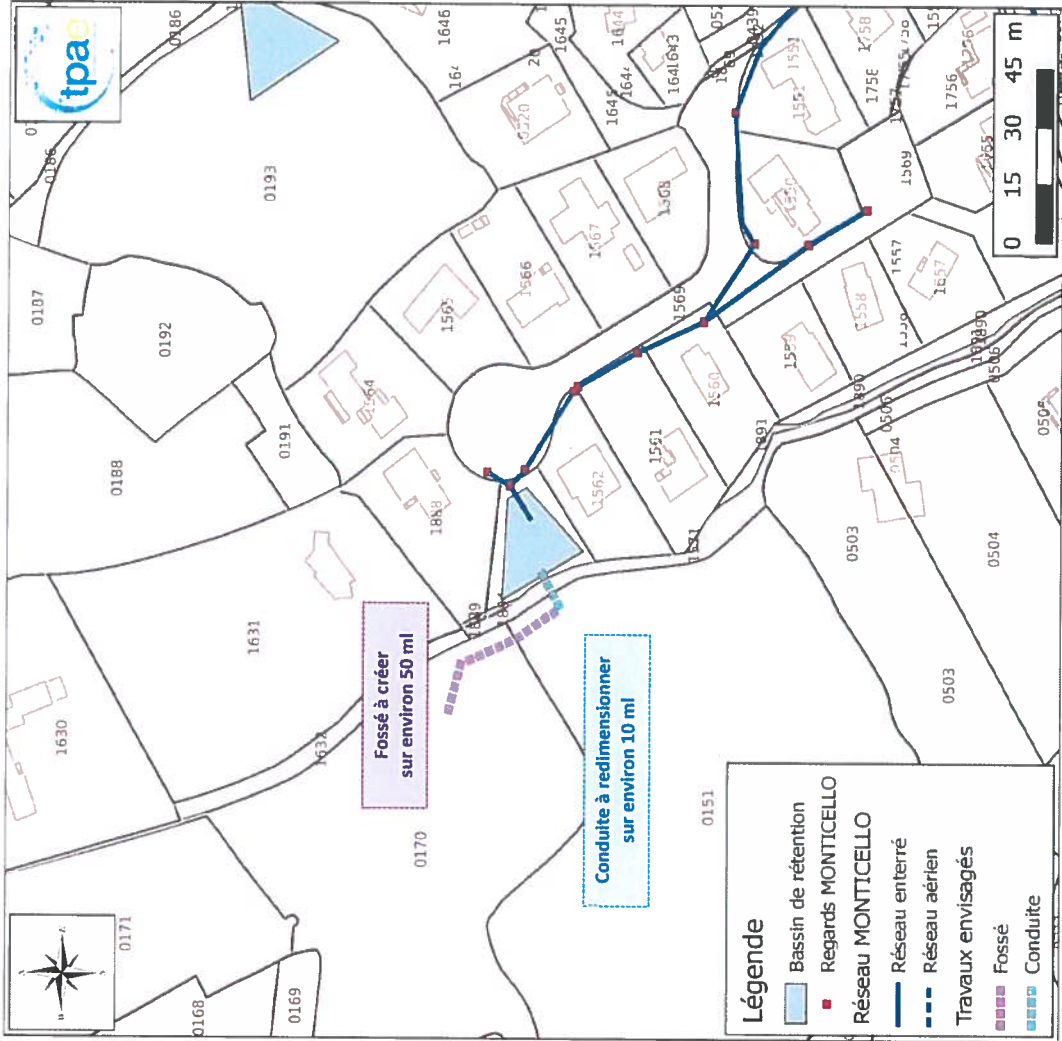


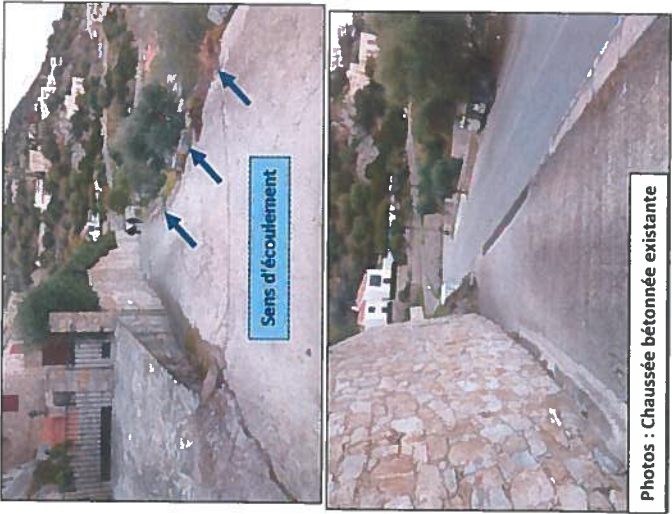
Photo : Bassin de régulation du lotissement Muratello



Commune Monticello	Reprofiler le caniveau sur le chemin bétonné longeant la parcelle n°371 du cadastre en bordure de la RD 63 Compétence CCIRB
-----------------------	--

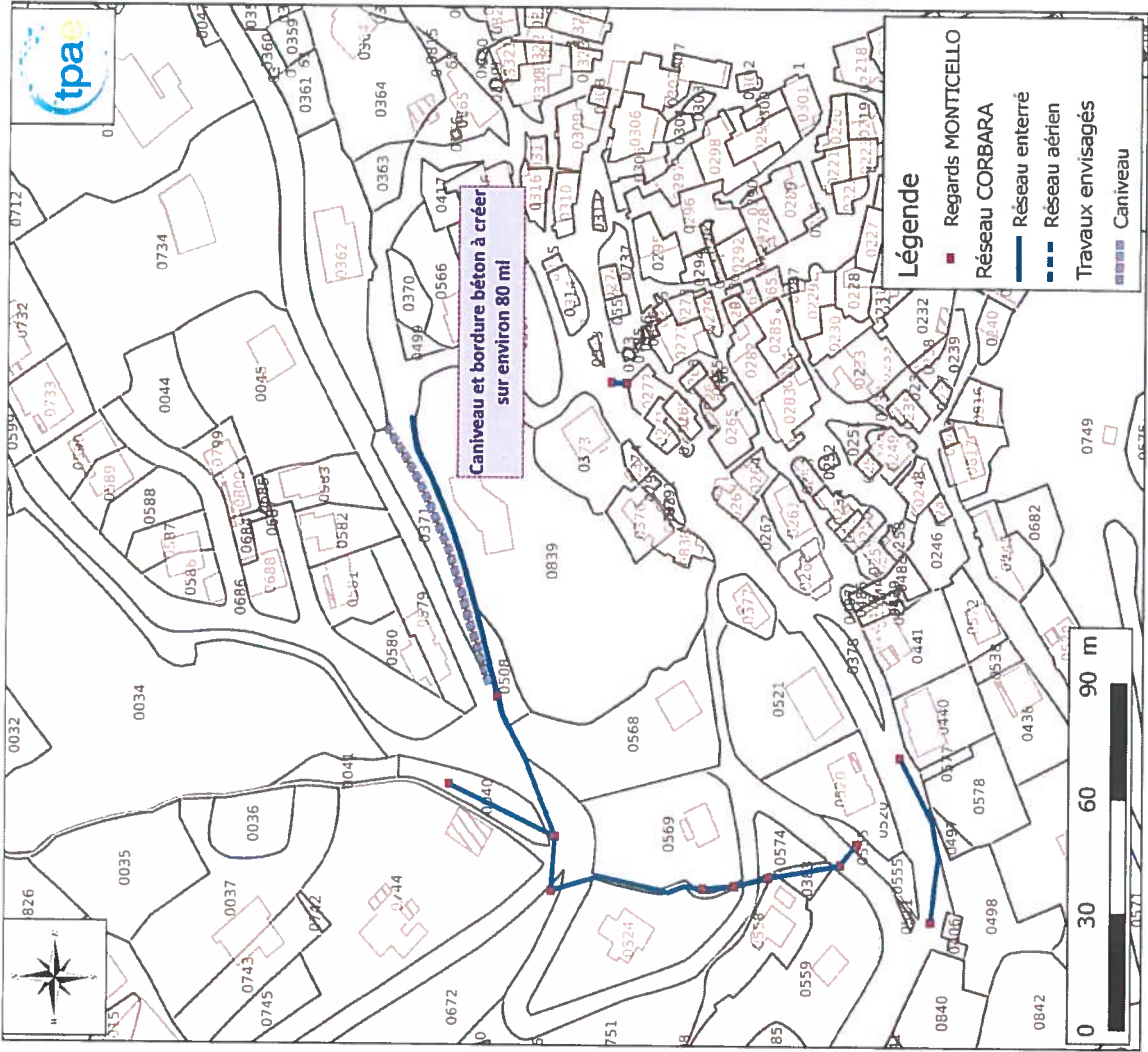
Etats des lieux et préconisations			
Dans la configuration actuelle, l'incinaison de la chaussée oriente les écoulements vers la parcelle n°371 : il s'agit du mur de soutènement de la chaussée bétonnée. Le mur de soutènement est fragilisé par ces écoulements (forts ravinelements sur la route départementale). Préconisation : Créer un caniveau bétonné avec bordure béton pour canaliser les écoulements côté droit de la route en descendant jusqu'au réseau existant en bas de la chaussée. Mettre en place un avaloir en bas de la chaussée bétonnée pour rejoindre le réseau existant sur la RD.			

Chiffrage HT			
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T. Prix total H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	2 000,00 € 2 000,00 €
Création d'une bordure béton avec un caniveau côté droit de la chaussée en descendant	ml	80	100,00 € 8 000,00 €
Création d'une grille avaloir et raccordement au réseau existant	Forfait	1	1 500,00 € 1 500,00 €
Divers et imprévus (15%)			1 725,00 €
			13 225,00 €



Photos : Chaussée bétonnée existante

Ordre de priorité 2	Date prévisionnelle des travaux 2021-2024	Fiche action n° M-5
------------------------	--	------------------------



Commune
Monticello

Créer des ouvrages de collecte dans le lotissement Valllette
Compétence CCIRB

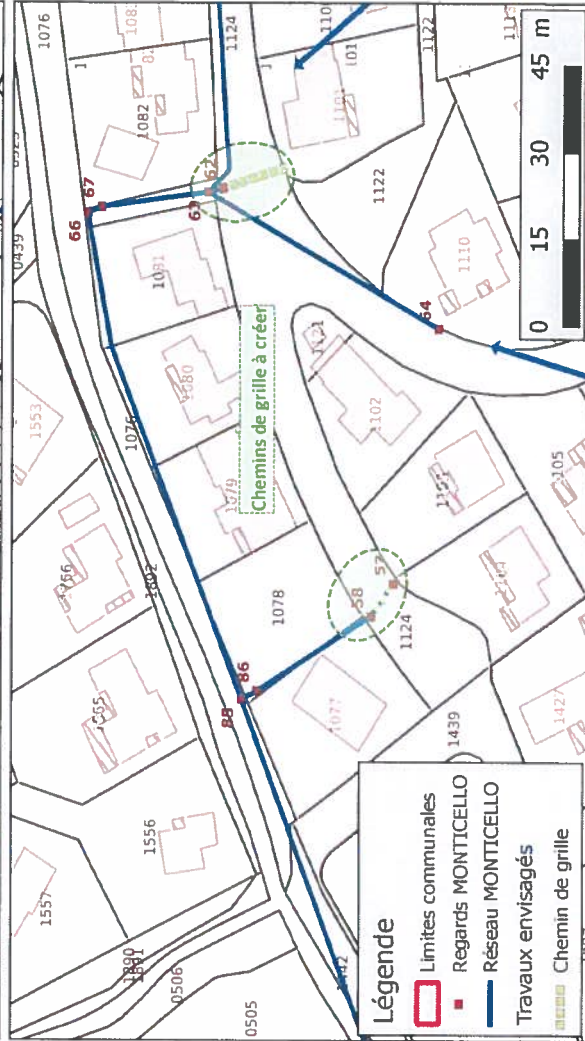
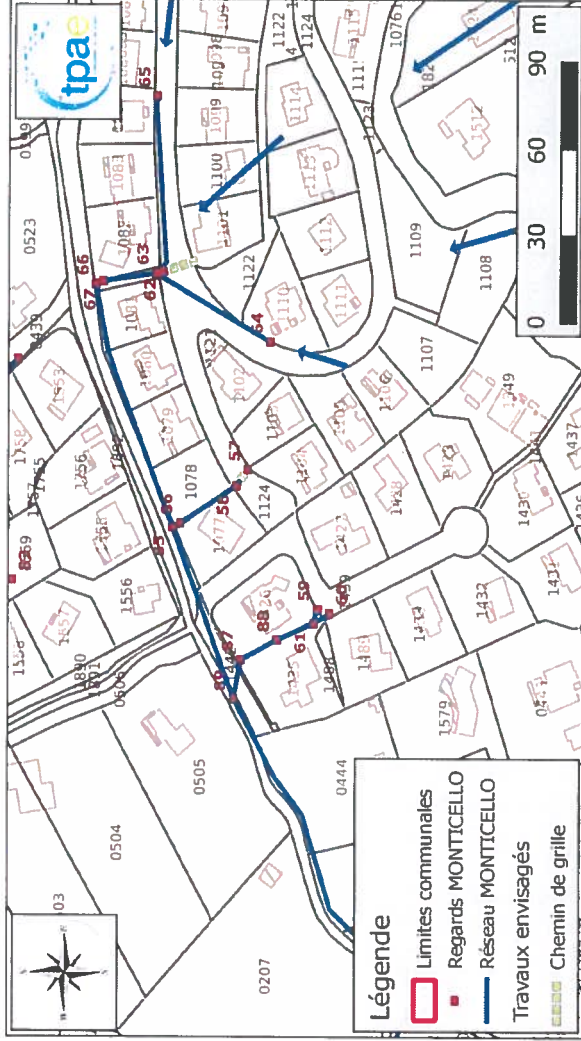
Etats des lieux et préconisations
Il y a des ruissellements importants sur la chaussée en lien avec l'insuffisance et la mauvaise répartition des ouvrages de collecte.
Préconisation : Créer des ouvrages de collecte dans le lotissement.

Chiffrage HT			
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T. / Prix total H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	1 000,00 € / 1 000,00 €
Création de chemin de grilles	Unité	2	2 000,00 € / 4 000,00 €
Divers et imprévus (15%)			750,00 €
			5 750,00 €

Ordre de priorité
3

Date prévisionnelle des travaux
2025-2028

Fiche action n°
M-6



Pigna

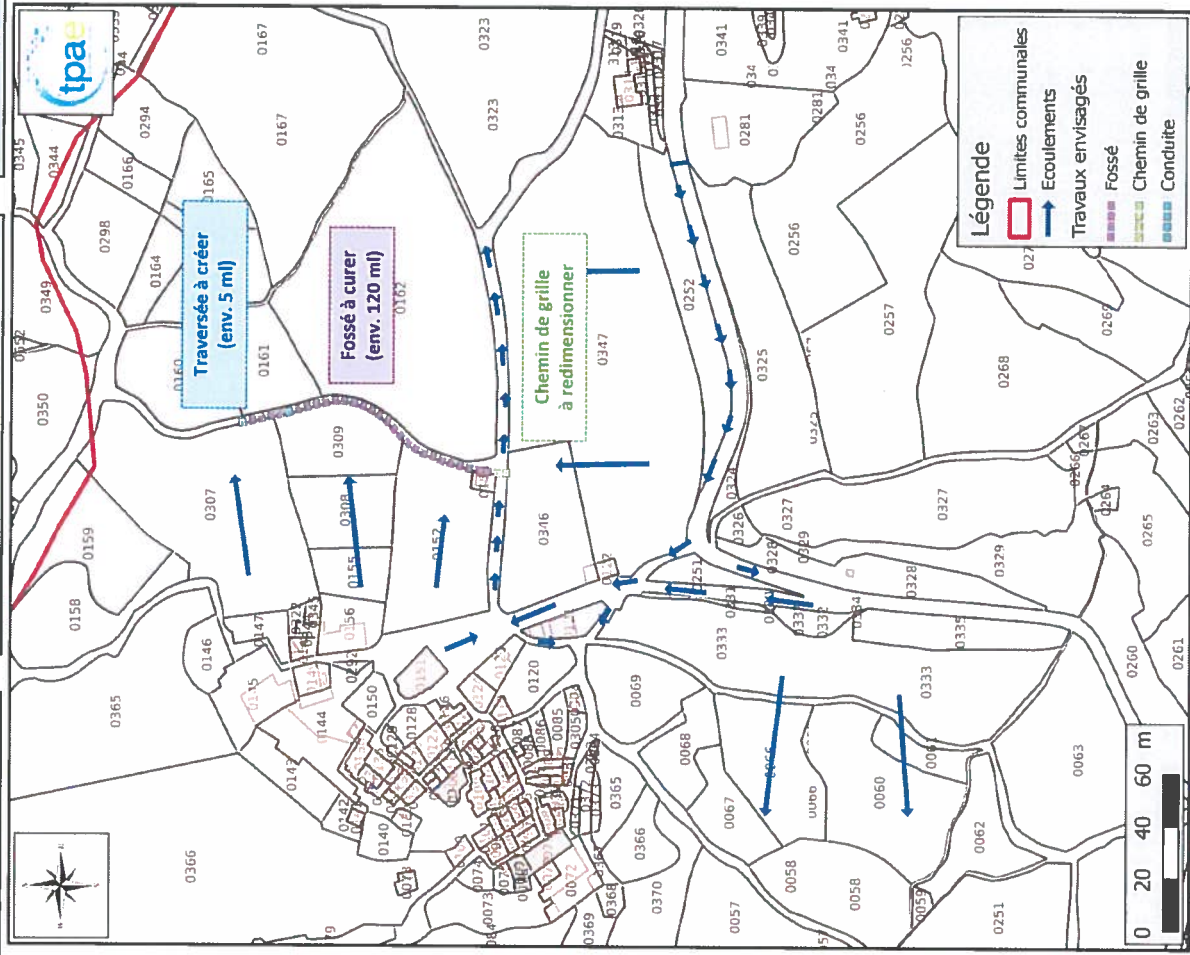
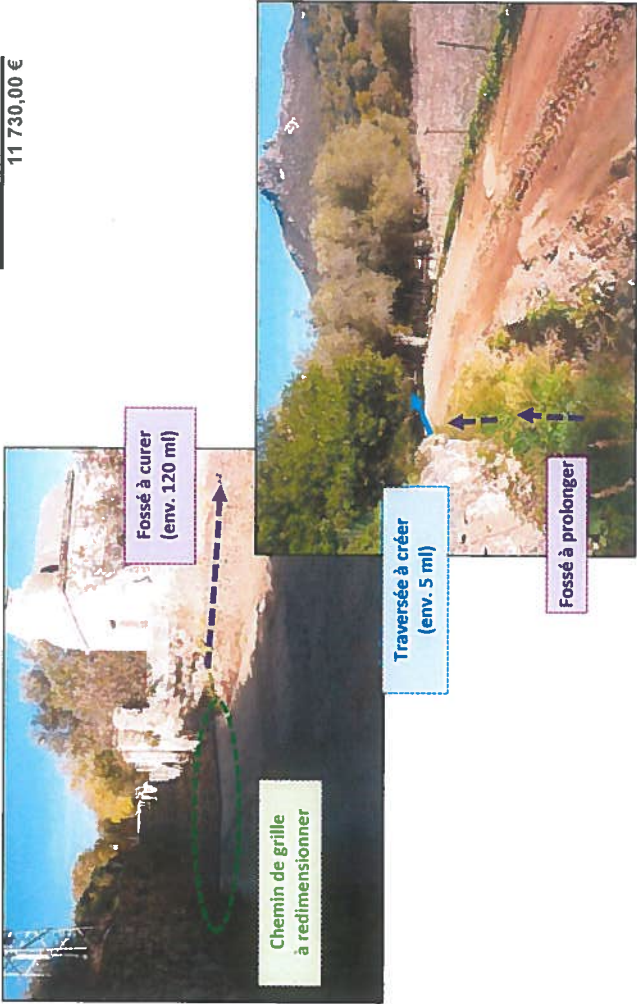
2008

Etats des lieux et préconisations

Ce chemin récupère les eaux de ruissellement d'une grande partie du village. Le chemin de grille qui traverse le chemin pavé descendant du village est sous-dimensionné. Le fossé en aval est encombré et s'interrompt sur le chemin même. En cas d'épisodes pluvieux, l'eau ruisselle sur le chemin, occasionnant sa dégradation.

Préconisation : Redimensionner le chemin de grille et le fossé. Prolonger le fossé et créer un exutoire vers le champ en aval, juste en aval du muret en pierres sèches.

Chiffrage HT			
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	2 000,00 €
Redimensionnement du chemin de grille	Forfait	1	2 000,00 €
Curage de fossé	ml	120	10,00 €
Création d'une traversée sous chemin (Ø500)	Forfait	1	5 000,00 €
Divers et imprévus (15%)			1 530,00 €
			11 730,00 €



Etats des lieux et pr  conisations

Les eaux de ruissellement se r  pandent de mani  re diffuse sur la voirie et viennent stagner au niveau du point propre (zone inondable)   proximit   du ruisseau de Teghiella.

Pr  conisation : Cr  er un caniveau pour collecter les eaux pluviales de la voirie. Le caniveau sera localis   du c  t   droit du chemin en descendant vers le ruisseau de Teghiella. Une grille avaloir sera plac  e dans le virage du chemin pour collecter l'eau du caniveau. Une conduite acheminera l'eau collect  e jusqu'au ruisseau de Teghiella, avec une grille avaloir interm  diaire au niveau du point propre.

Chiffrage HT				
Description	Unit��	Quantit��	Prix unitaire H.T.	Prix total H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	2 000,00 ��	2 000,00 ��
Cr��ation de caniveau en bordure de chemin communal	ml	80	70,00 ��	5 600,00 ��
Cr��ation de regards avec grilles avaloir	Unit��	2	1 500,00 ��	3 000,00 ��
Cr��ation de conduite (��400)	ml	25	450,00 ��	11 250,00 ��
Divers et impr��vus (15%)				3 277,50 ��
				25 127,50 ��



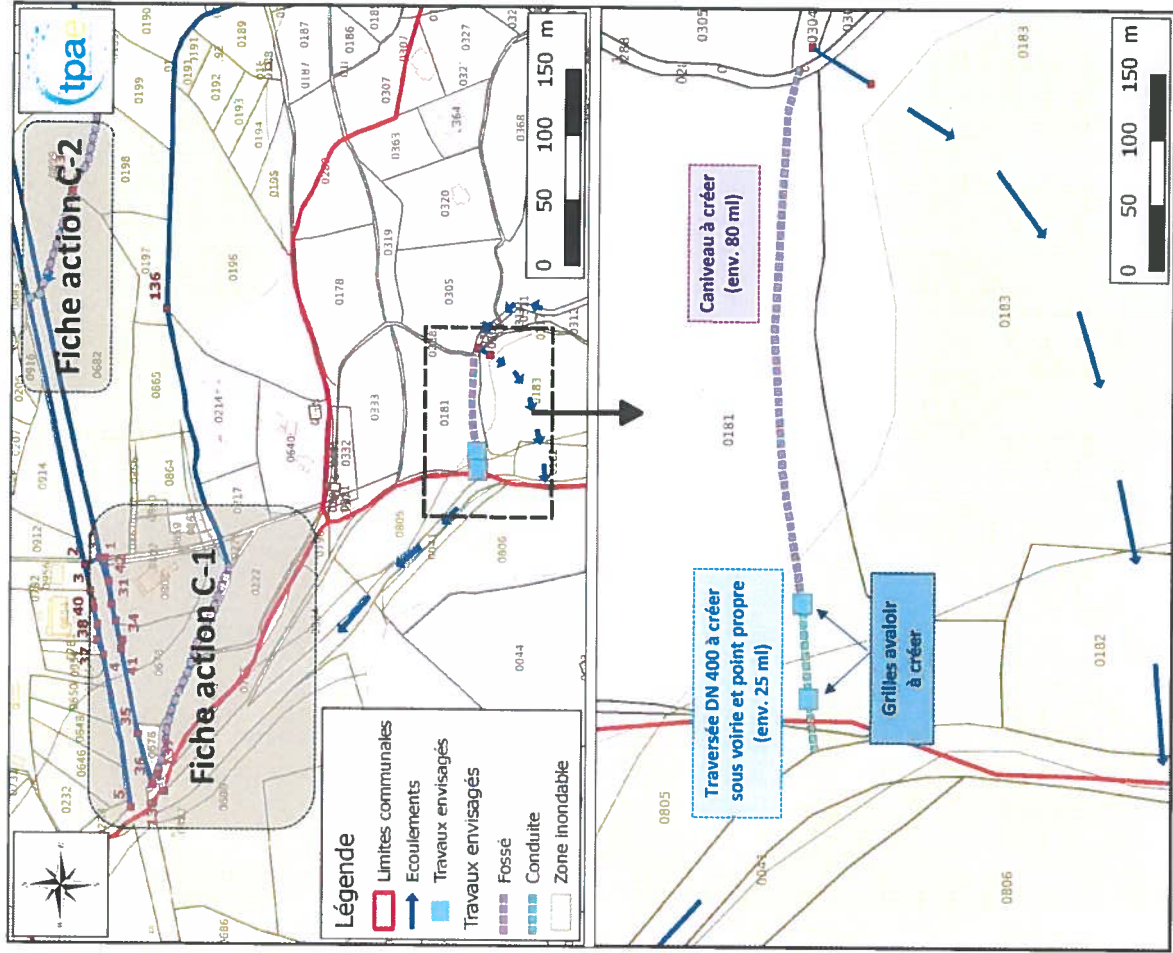
Photo 1 : Trac   du caniveau   cr  er en bordure de chemin



Photos 2 : Point propre



Photos 3 : Point propre



Santa Reparata

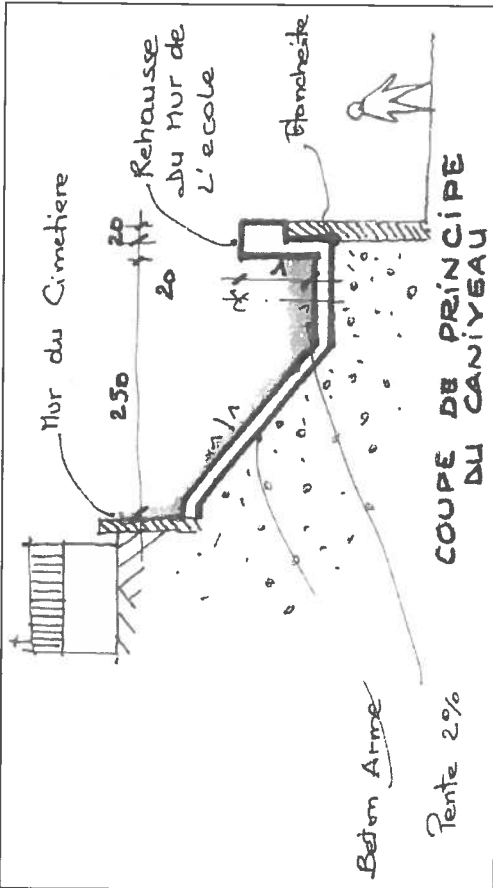
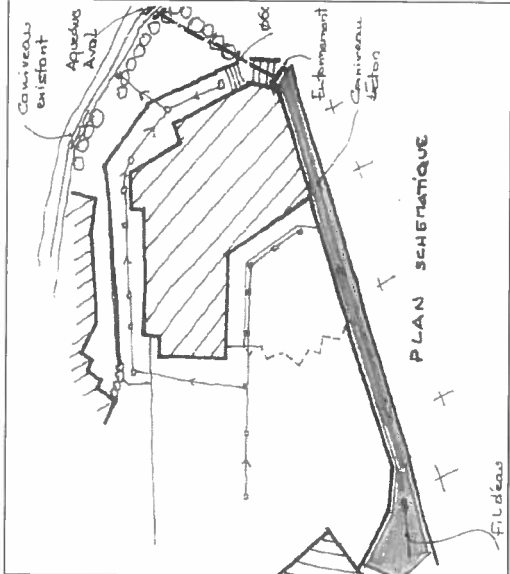
2008

Commune	Réalisation d'un ouvrage d'évacuation des eaux pluviales sur le talus entre le mur du cimetière et celui du groupe scolaire			
Santa Reparata	Compétence CCIRB			
Etats des lieux et préconisations				
Fiche action ajoutée suite à l'étude de faisabilité en vue de protéger le nouveau groupe scolaire des inondations (d'après le devis estimatif du Bureau d'études CAPOROSSI B. PERISSE V. de novembre 2015, actualisé en 2018)				
Chiffrage HT				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.	Prix total H.T.
Installation et rempliment de chantier	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Terrassements généraux pour réalisation d'ouvrage d'évacuation exécuté à l'engin ou à la main	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
Abattage, dessouchage d'arbres et arbustes, évacuation ou incinération des végétaux et feuillages	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Réhausse en béton armé du mur de soutènement y compris piquetage au marteau piqueur du couronnement, ancrages, coffrages et armatures	ml	60	120,00 €	7 200,00 €
Réalisation de l'êtanchéité des parois en autoprotégé (liaison mur de soutènement existant et réhausse)	m²	60	40,00 €	2 400,00 €
Chargement, transport et évacuation de déblais à la décharge publique la plus proche	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Réalisation d'un caniveau d'évacuation des eaux pluviales en béton armé y compris coffrages, ancrages et armatures	Forfait	1	19 800,00 €	19 800,00 €
Réalisation d'un ouvrage d'entonnement en béton armé y compris décanteur et grille de protection	Unité	1	1 500,00 €	1 500,00 €
Démolition des escaliers existants et dépose des enrochements	Forfait	1	500,00 €	500,00 €
Tranchée pour pose de canalisation principale exécutée à l'engin ou à la main	ml	30	150,00 €	4 500,00 €
Fourniture et mise en place d'une canalisation en polyéthylène annelé Ø600	ml	30	350,00 €	10 500,00 €
Réalisation d'un mur de tête d'aqueduc en béton armé y compris terrassement et enduit teinté dans la masse	Unité	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Réfection des escaliers à l'identique et mise en place des enrochements liaisonnés	Forfait	1	1 100,00 €	1 100,00 €
Divers et imprévus (15%)				8 025,00 €

Ordre de priorité
1

Date prévisionnelle des travaux
2018-2020

Fiche action n°
SR-1



Schémas du Bureau d'études CAPOROSSI B. PERISSE V.

Etats des lieux et préconisations

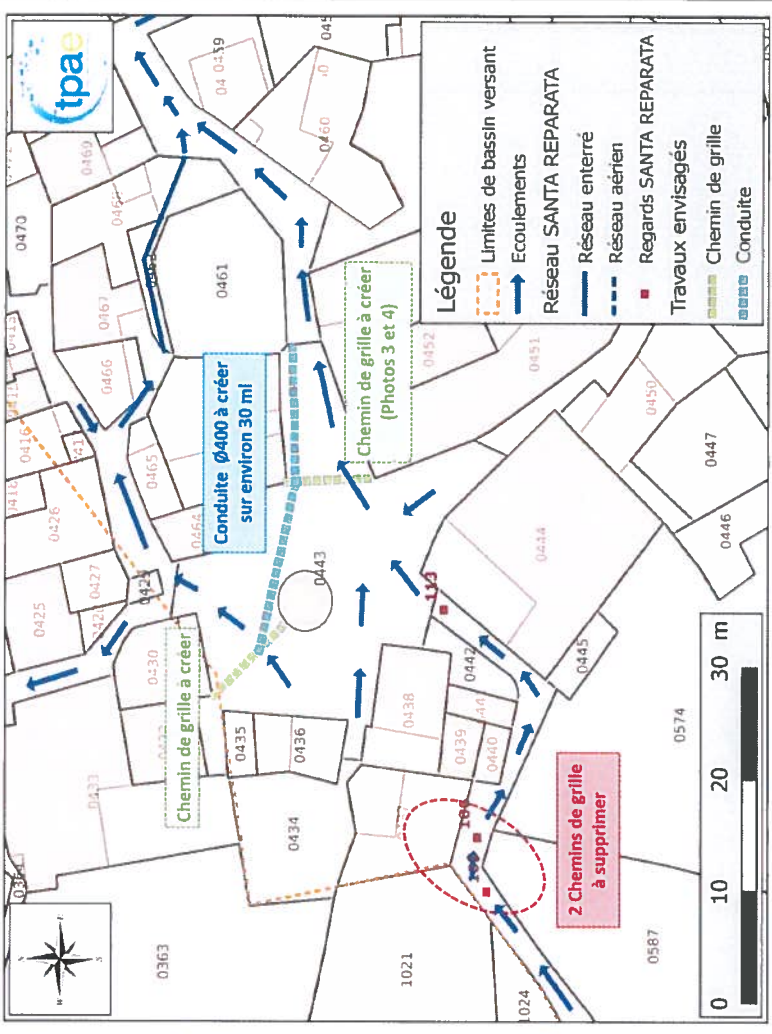
Les eaux pluviales qui transitent par la Place de l'Aulne sont orientées :

- Vers la rue Est : écoulements de surface ;
- Vers l'impasse Nord-Est : évacuation par une conduite placée sous une propriété privée puis ruissellement dans la rue aval pour rejoindre les écoulements de surface mentionnés ci-dessus.

Des dégâts des eaux surviennent régulièrement au niveau de la propriété traversée par la conduite d'évacuation (capacité insuffisante de la conduite compte-tenu des débits transités).

En 2009, la société GINGER ENVIRONNEMENT proposait le redimensionnement de la conduite traversant la propriété privée. Ces travaux engendrant une nuisance notable pour le particulier, il est plutôt envisagé d'intervenir en amont au niveau de la Place de l'Aulne.

Préconisation : Créer des chemins de grille et des conduites pour capter et canaliser les écoulements Place de l'Aulne.



Recalibrer un réseau de gestion des eaux pluviales en aval de la Place de l'Aulne, côté impasse parcelle privée C 462
Compétence CCIRB

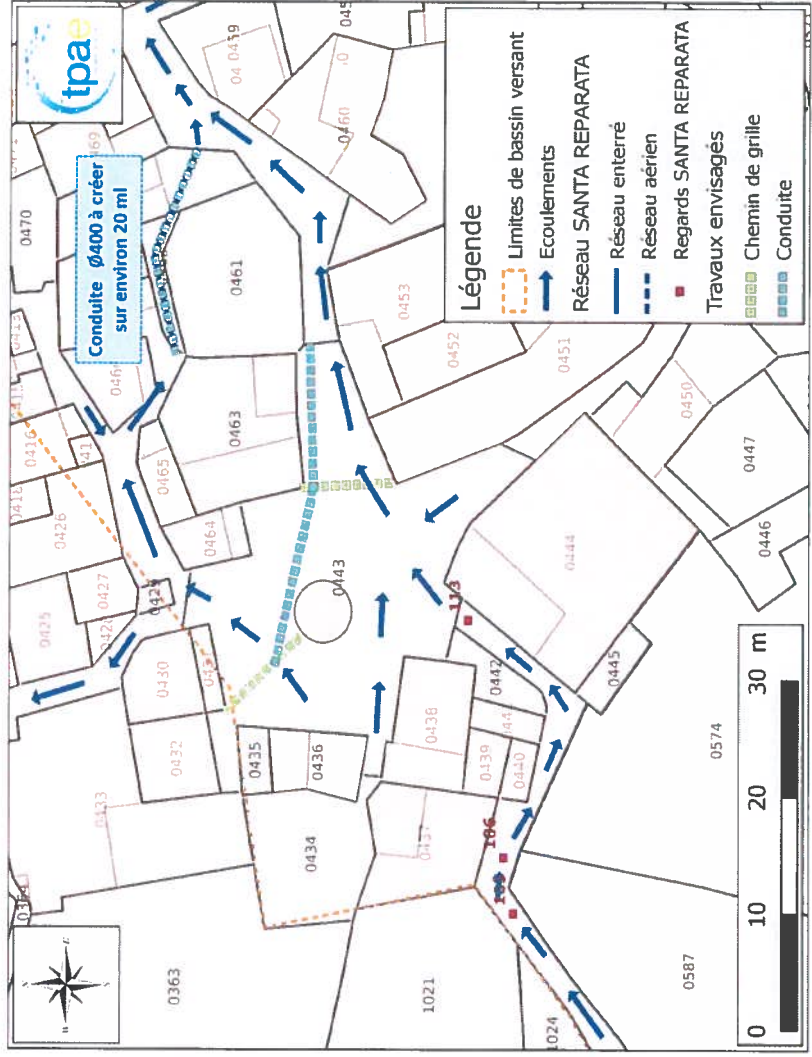
Etats des lieux et préconisations			
Si les préconisations de la fiche action n°SR-2a s'avèrent insuffisantes à l'usage, il conviendra de recalibrer la conduite d'évacuation traversant la propriété privée (parcelle C 462 du cadastre)			
Chiffrage HT			
Description	Unité	Quantité	Prix total H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	1 000,00 €
Conduite Ø400	ml	20	600,00 €
Grille en entrée	Forfait	1	500,00 €
Traversée du mur en sortie	Forfait	1	1 000,00 €
Divers et imprévus (15%)			2 175,00 €
			16 675,00 €



Photo 1 : Entrée propriété privée - conduite en bas à droite du portail
(a) Portail fermé
(b) Portail ouvert



Photo 2 : Sortie de la propriété privée - déversement dans la rue



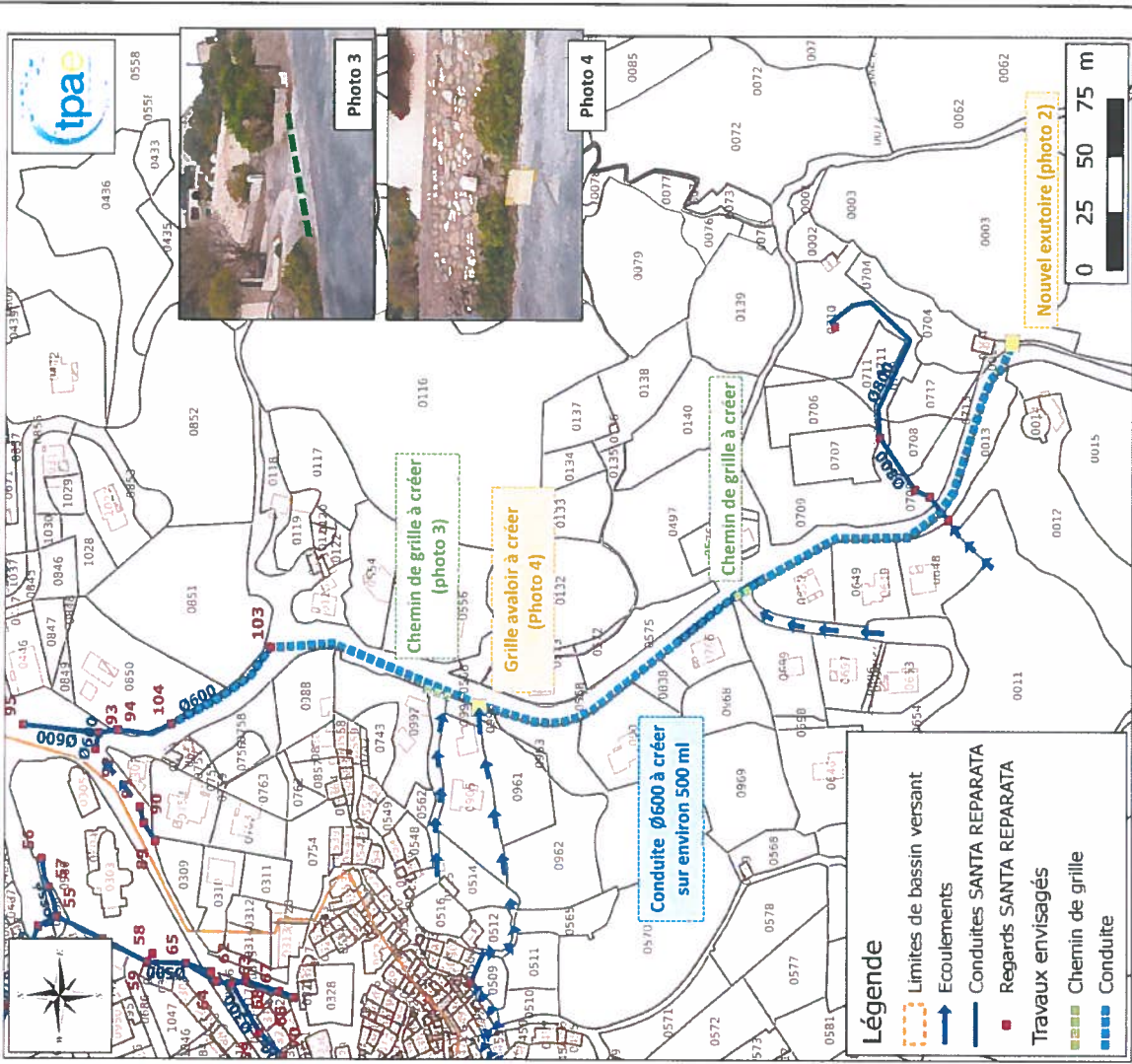
Commune	Créer un réseau pluvial le long de la RD 13
Santa Reparata	Compétence CDC

Ordre de priorité	Date prévisionnelle des travaux	Fiche action n°
2	2021-2024	SR-3

Etats des lieux et préconisations			
L'exutoire de la conduite Ø600 (point 103) n'est plus existant : il a été bouché et enseveli (Photo 1). Le « chemin de service » a été bétonné. Lors d'épisodes pluvieux majeurs, le réseau se met en charge et déborde au niveau de la grille avaloir 104. L'eau s'écoule en surface, générant de grandes quantités d'eau sur la voirie et occasionnant une érosion du bas-côté de la route. Compte-tenu des habitations existantes, il n'est pas pertinent de conserver l'exutoire au niveau du point 103.			
Préconisation : Prolonger le réseau Ø600 sur environ 500 ml afin de protéger les habitations en aval de la RD 13.			
En cas de précipitations, il y a trois arrivées d'eau sur la RD13 en provenance du village (voir les écoulements indiqués sur la carte).			
Préconisation : Mettre en place deux chemins de grille et une grille avaloir pour canaliser les écoulements.			
L'eau s'écoulant sur la RD13 rejoint un « puits » situé juste en amont des nouvelles villas O'Castagna. Un bassin de rétention de 270m³ est en cours de construction dans le cadre du projet de construction de ces villas. Le bassin est dimensionné pour gérer les eaux pluviales du projet et non les eaux pluviales en provenance de la RD13 et du village.			
Préconisation : Dévier les eaux pluviales en provenance de la RD13 et du village en amont de la buse Ø500 pour les canaliser jusqu'à un exutoire situé à environ 80 ml en aval. Le rejet des eaux pluviales se ferait alors sur la parcelle n°3 (parcelle agricole) du cadastre de SANTA REPARATA.			
Chiffrage HT			
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	8 000,00 €
Conduite Ø600	ml	500	500,00 €
Regards avec grille avaloir	Forfait	15	1 500,00 €
Chemins de grille (env. 10 ml)	Forfait	2	3 000,00 €
Divers et imprévus (15%)			42 975,00 €
			329 475,00 €

Ancien exutoire (point 103) enseveli

Localisation du nouvel exutoire (proposition)



Commune Santa Reparata	Réalisation d'un fil d'eau bétonné et réadaptation de l'avaloir eaux pluviales au niveau de l'ancien lavoir (CHIOSELLA) Compétence CCIRB	Ordre de priorité 2	Date prévisionnelle des travaux 2021-2024	Fiche action n° SR-4
Etats des lieux et préconisations				
Fiche action ajoutée suite à l'étude de faisabilité en vue de protéger le nouveau groupe scolaire des inondations (d'après le devis estimatif du Bureau d'études CAPOROSSI B. PERISSE V. de novembre 2015, actualisé en 2018)				
Chiffrage HT				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.	Prix total H.T.
Installation et remplissage de chantier	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Préparation des surfaces à traiter	m²	40	25,00 €	1 000,00 €
Chargement, transport et évacuation des déblais à la décharge publique agréée la plus proche	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Fourniture et mise en œuvre de tout venant 0/31,5 sur 5cm d'épaisseur compacté	m²	40	10,00 €	400,00 €
Prédécoupage unilatéral de revêtement enrobé exécuté à la scie	ml	20	10,00 €	200,00 €
Réalisation d'un revêtement de sol en béton armé sur 15 cm d'épaisseur, y compris forme de pente pour évacuation des eaux pluviales, coffrage, joints de dilatation	m²	40	100,00 €	4 000,00 €
Percement et reprise en sous-œuvre du point propre en maçonnerie pour évacuation des eaux pluviales sur l'ouvrage existant	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Divers et imprévus (15%)				1 290,00 €
				9 890,00 €

AMONT

Mur existant

Fil d'eau

Devers Naturel

Béton avec Devers à réaliser

AVAL

Point Propre

Revêtement béton

Grille existante

Fil d'eau

Ouverture à réaliser linteau plus large pierres

Schémas du Bureau d'études CAPOROSSI B. PERISSE V.

AMONT

AVAL

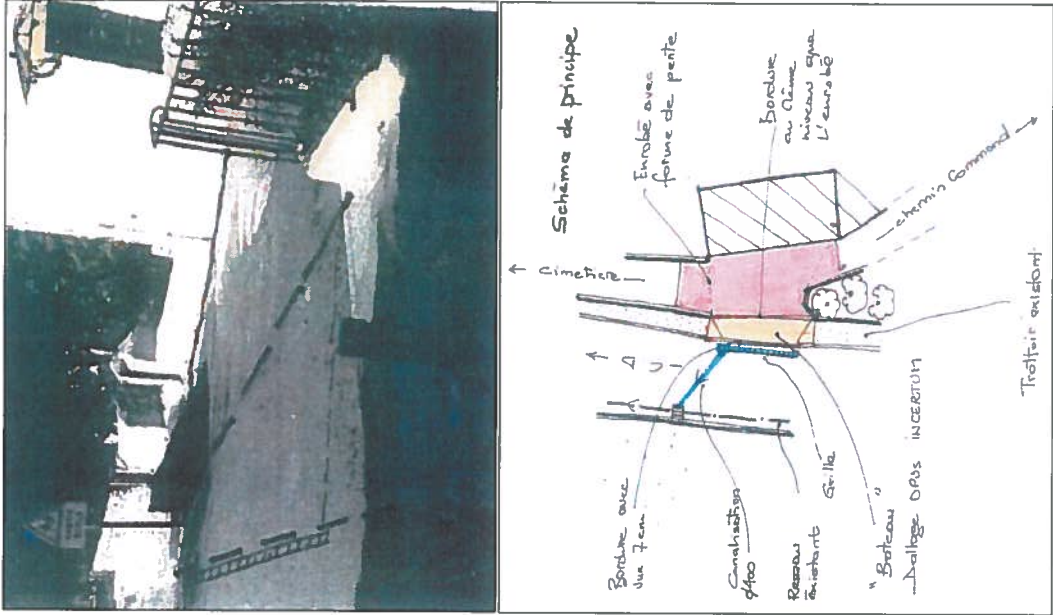
Photos : Amont et aval de l'ancien lavoir

Mise à jour du Schéma Directeur des Eaux Pluviales de la Communauté de Communes de Santa Reparata

Etats des lieux et préconisations

Fiche action ajoutée suite à l'étude de faisabilité en vue de **protéger le nouveau groupe scolaire des inondations** (d'après le devis estimatif du Bureau d'études CAPOROSSI B. PERISSE V. de novembre 2015, actualisé en 2018)

Chiffrage HT				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.	Prix total H.T.
Installation et remplissage de chantier comprenant l'ensemble des autorisations administratives et spécifications techniques nécessaires pour réalisation de travaux en bordure d'une voie à grande circulation	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Prédécoupage de revêtement enrobé exécuté à la scie	ml	40	10,00 €	400,00 €
	ml	10	10,00 €	100,00 €
- Unilatéral	m²	150	10,00 €	1 500,00 €
- Bilatéral				
Préparation des surfaces à traiter (scarification, décaissement, ...)				
Fourniture et mise en œuvre de tout venant 0/31,5 sur 0,20m d'épaisseur compacté	m²	70	60,00 €	4 200,00 €
Démolition de bordures de trottoirs existantes	ml	10	10,00 €	100,00 €
Chargement, transport et évacuation des déblais et gravats à la décharge publique agréée la plus proche	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Fourniture et mise en œuvre de bordures de trottoirs normalisées y compris terrassement béton de fondation et de blocage, coupe et façon des joints	ml	50	70,00 €	3 500,00 €
Réalisation d'un dallage OPUS INCERTUM en pierres de la région y compris dalle béton armé sur 0,15m d'épaisseur, couche de fondation au mortier de ciment, coupes, ajustage et façon des joints	m²	70	200,00 €	14 000,00 €
Réalisation d'encrage des tapis d'enrobé (10 ml)	Forfait	1	500,00 €	500,00 €
Réalisation d'une couche d'accrochage sur revêtement existant	m²	150	5,00 €	750,00 €
Réalisation d'un revêtement de sol en enrobé à chaud y compris reprise des niveaux pour permettre la réalisation du bateau et l'évacuation des eaux pluviales	m²	120	25,00 €	3 000,00 €
Traitement des eaux pluviales comprenant : - La réalisation de la tranchée - L'évacuation des déblais - Le remblaiement en grave ciment - La canalisation polyéthylène annelé Ø400 - Le raccordement au réseau pluvial existant - La grille pour évacuation des eaux pluviales	Forfait	1	10 000,00 €	10 000,00 €
Divers et imprévus (15%)				6 007,50 €
				46 057,50 €



Schémas du Bureau d'études CAPOROSSI B. PERISSE V.

Commune	Réaménagement de l'ouvrage d'entonnement au lieu-dit ALZIA, au niveau du point propre Compétence CCIRB
Santa Reparata	

Ordre de priorité	Date prévisionnelle des travaux	Fiche action n°
2	2021-2024	SR-6

Etats des lieux et préconisations	
Fiche action ajoutée suite à l'étude de faisabilité en vue de protéger le nouveau groupe scolaire des inondations (d'après le devis estimatif du Bureau d'études CAPOROSSI B. PERISSE V. de novembre 2015, actualisé en 2018)	

Chiffrage HT				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.	Prix total H.T.
Installation et remplissage de chantier	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Démolition, transport, chargement et évacuation des gravas à la décharge publique autorisée la plus proche	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Réalisation d'un ouvrage d'entonnement en béton armé y compris décanneur et grille de protection	Unité	1	2 000,00 €	2 000,00 €
Ouvrage de raccordement au réseau d'eaux pluviales existant	Unité	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Divers et imprévus (15%)				750,00 €
				5 750,00 €

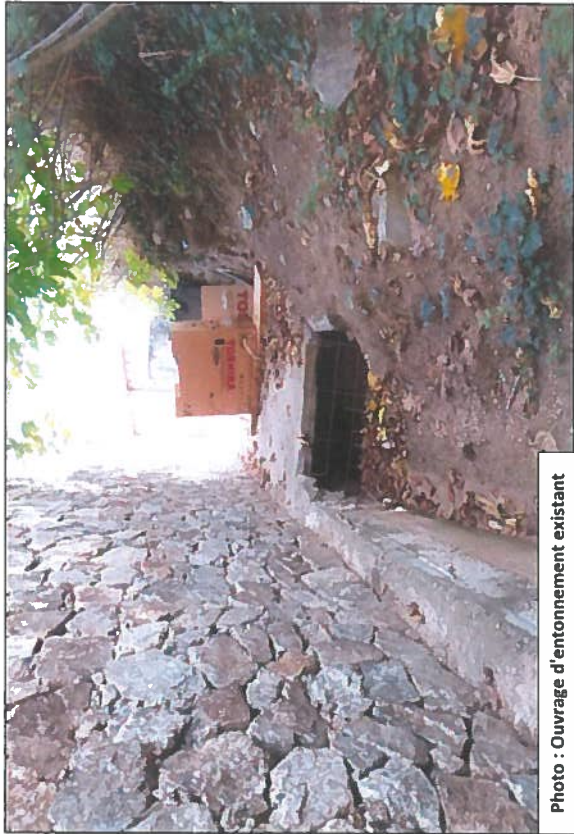
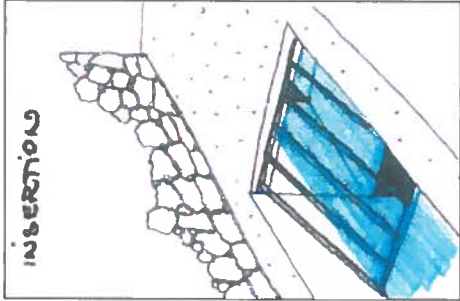
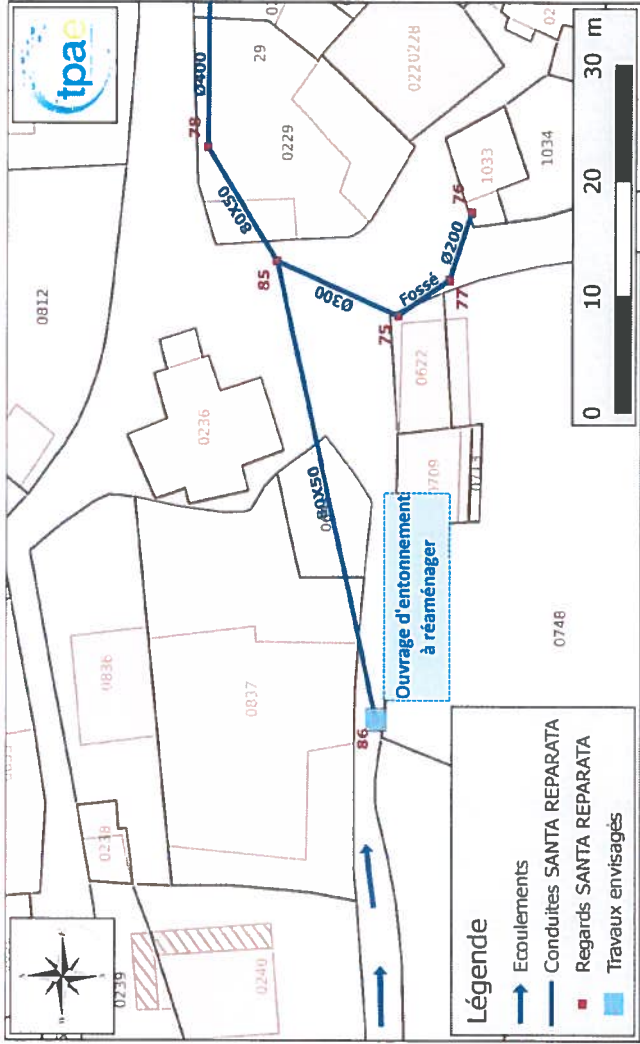


Photo : Ouvrage d'entonnement existant



Schémas du Bureau d'études CAPOROSSI B. PERISSE V.

Commune Santa Reparata	Créer un caniveau route de CHIESA, au-dessus de l'église Compétence CCIRB
---------------------------	--

Ordre de priorité 3

Date prévisionnelle des travaux 2025-2028
--

Fiche action n° SR-7

Etats des lieux et préconisations	
Route de CHIESA, au-dessus de l'église, de l'eau ruisselle en grandes quantités sur la route en cas de fortes pluies : le dos d'âne fait "effet barrage" avec une évacuation côté mur mais les écoulements ne sont pas canalisés et se répandent sur la route. Il existe bien un caniveau au droit du mur mais de longueur insuffisante pour capter les écoulements juste en aval du dos d'âne. Préconisation : Prolonger le caniveau existant jusqu'au dos d'âne (env. 6 ml).	

Chiffrage HT			
Description	Unité	Quantité	Prix total H.T.
Installation de chantier / signalisation	Forfait	1	500,00 €
Caniveau à créer	ml	10	100,00 €
Divers et imprévus (15%)			225,00 €
			1 725,00 €



Photo 1 : Localisation du caniveau à créer

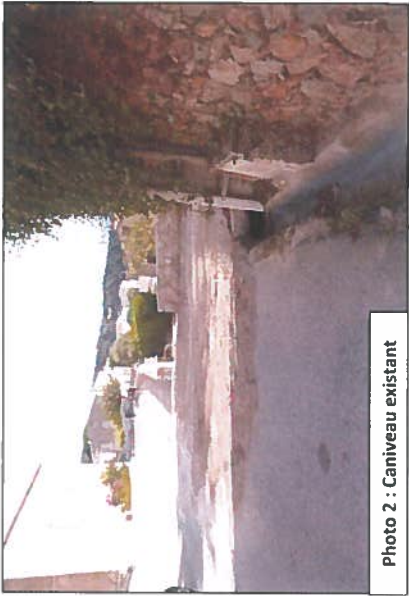
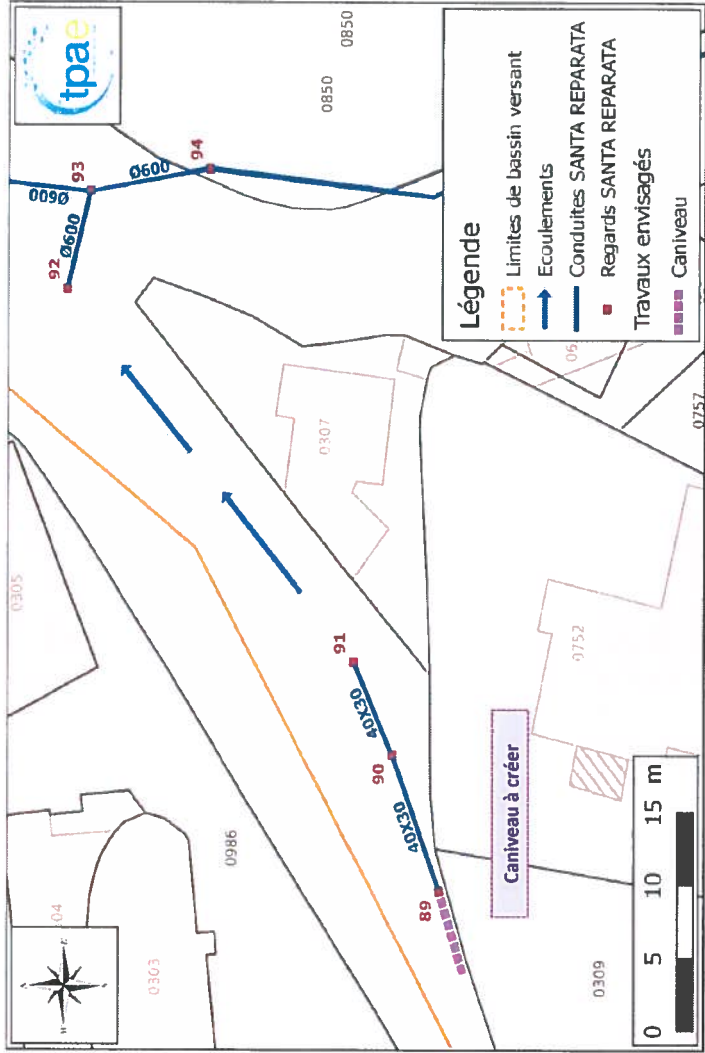


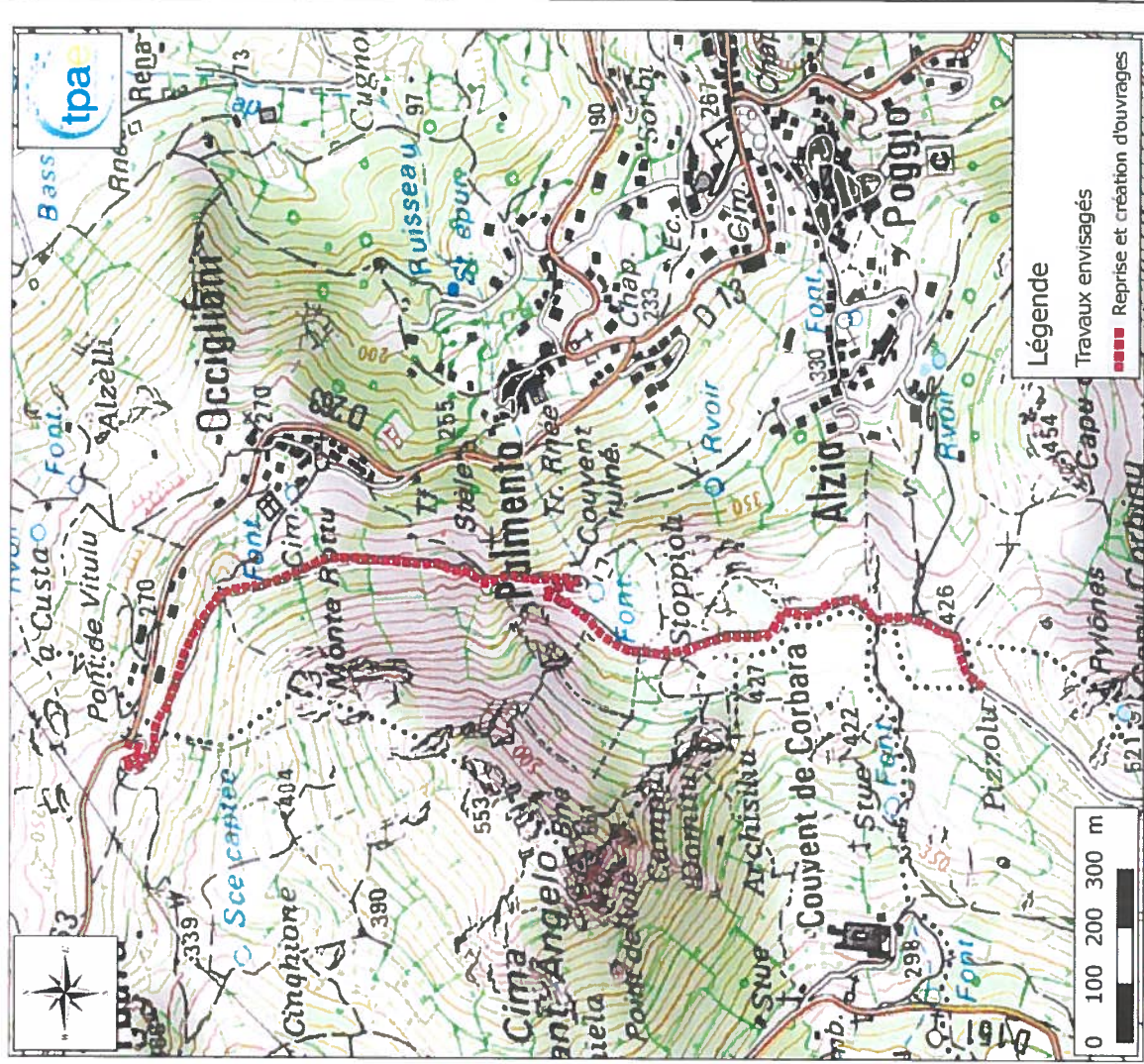
Photo 2 : Caniveau existant

Commune	Reprise et création d'ouvrages sur la piste de SANTA REPARATA, SAN ANTONINO	Ordre de priorité	Date prévisionnelle des travaux	Fiche action n°
Santa Reparata	Compétence CCIRB (à confirmer)	3	2025-2028	SR-8

Etats des lieux et préconisations

Fiche action ajoutée suite aux dégâts occasionnés suite aux **intempéries du 2 octobre 2015** sur la piste de SANTA REPARATA, SAN ANTONINO (sur la base du devis estimatif du Bureau d'études CAPOROSSI B. PERISSE V. de décembre 2015, actualisé en 2018)

Chiffrage HT				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.	Prix total H.T.
Installation et remplissage de chantier	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
Reprofilage et nivellement de la plateforme existante en terrain rocheux y compris nettoyage ou débroussaillage des bas côtés, menus terrassements avec dévers 3% vers l'amont et régalaie éventuelle des talus, apport de tuf complémentaire	ml	200	100,00 €	20 000,00 €
- En terrain rocheux	ml	2 000	30,00 €	60 000,00 €
- En terrain ordinaire				
Réalisation d'un aqueduc Ø400 en buse BA 135A y compris terrassement en terrain rocheux, remblaiement en tuf (arène granitique)	ml	40	350,00 €	14 000,00 €
Réalisation de mur de tête d'aqueduc amont ou aval en béton armé dosé à 350 kg de ciment y compris terrassement en terrain rocheux	Unité	16	1 500,00 €	24 000,00 €
Réalisation d'un fossé en terre exécuté en terrain rocheux	ml	200	60,00 €	12 000,00 €
Curage du fossé existant	ml	2 000	20,00 €	40 000,00 €
Réalisation d'un ouvrage hydraulique pour récupération des eaux pluviales vers le ruisseau	Unité	1	6 000,00 €	6 000,00 €
Divers et imprévus (15%)				26 700,00 €
				204 700,00 €



V. BILAN DES ACTIONS A ENVISAGER

V.1 ACTIONS DE PRIORITE 1 (2018-2020)

Il s'agit des actions à réaliser dans un souci de sécurité des biens et des personnes : risques avérés au niveau des infrastructures publiques et des propriétés privées.

L'opération majeure à réaliser est la création d'un bassin de régulation sur le PADULE, en amont du centre-ville d'ILE ROUSSE (IR-2). La création de ce bassin pourra permettre de réduire notablement le périmètre des zones inondables pour une pluie donnée. Dans le même objectif, la section souterraine du PADULE sera à reprendre en entrée et en sortie (IR-3).

Des actions sont à envisager rapidement pour assurer la collecte et l'évacuation des eaux pluviales :

- Créer un réseau de collecte Rue du Sergent Amadéi à ILE ROUSSE, secteur situé en zone inondable (IR-1) ;
- Redimensionner et créer du réseau de collecte et d'évacuation des eaux pluviales au niveau du stade d'Ile-rousse à Monticello (M-1) ;
- Créer un nouvel exutoire pour évacuer les eaux pluviales de MONTICELLO vers le REGINO (M-2) ;
- Curer et recalibrer les fossés et traversées de routes au niveau de la zone d'activités de CORBARA, située en zone inondable (C-1 et C-2) ;
- Assurer l'évacuation des eaux pluviales au niveau la parcelle privée B 299 du cadastre de CORBARA, traversée par un talweg mais avec un exutoire très réduit au niveau d'une traversée de mur (C-3) ;
- Protéger le groupe scolaire de SANTA REPARATA des inondations par la création d'un ouvrage d'évacuation des eaux pluviales entre le mur du cimetière et celui du groupe scolaire (SR-1) ;
- Protéger une habitation privée dans le village de SANTA REPARATA par la création d'un réseau pluvial Place de l'Aulne (SR-2).

La mise en conformité d'ouvrages existants est également une priorité et concerne deux bassins de régulation existants au niveau des lotissements Olivadia (M-3) et Muratello (M-4) à MONTICELLO.

Tableau 1 : Chiffrage estimatif pour les actions de priorité 1 (2018-2020)

CORBARA				
Référence fiche	Priorité	Chiffrage HT	Maîtrise d'œuvre HT	TOTAL HT
C-1	1	21 620,00 €	2 162,00 €	23 782,00 €
C-2	1	8 855,00 €	885,50 €	9 740,50 €
C-3	1	4 600,00 €	460,00 €	5 060,00 €
TOTAL CORBARA :		35 075,00 €	3 507,50 €	38 582,50 €

TOTAL	Part CCIRB	Part CDC
21 620,00 €	21 620,00 €	- €
8 855,00 €	2 964,32 €	5 890,68 €
4 600,00 €	4 600,00 €	- €
35 075,00 €	29 184,32 €	5 890,68 €

L'ILE ROUSSE				
Référence fiche	Priorité	Chiffrage HT	Maîtrise d'œuvre HT	TOTAL HT
IR-1	1	33 925,00 €	3 392,50 €	37 317,50 €
IR-2	1	537 625,00 €	53 762,50 €	591 387,50 €
IR-3	1	133 450,00 €	13 345,00 €	146 795,00 €
TOTAL L'ILE ROUSSE :		705 000,00 €	70 500,00 €	775 500,00 €

TOTAL	Part CCIRB	Part CDC
33 925,00 €	33 925,00 €	- €
537 625,00 €	537 625,00 €	- €
133 450,00 €	133 450,00 €	- €
705 000,00 €	705 000,00 €	- €

MONTICELLO				
Référence fiche	Priorité	Chiffrage HT	Maîtrise d'œuvre HT	TOTAL HT
M-1	1	294 687,50 €	29 468,75 €	324 156,25 €
M-2	1	135 700,00 €	13 570,00 €	149 270,00 €
M-3	1	24 840,00 €	2 484,00 €	27 324,00 €
M-4	1	23 000,00 €	2 300,00 €	25 300,00 €
TOTAL MONTICELLO :		478 227,50 €	47 822,75 €	526 050,25 €

TOTAL	Part CCIRB	Part CDC
294 687,50 €	294 687,50 €	- €
135 700,00 €	34 225,22 €	101 474,78 €
24 840,00 €	24 840,00 €	- €
23 000,00 €	23 000,00 €	- €
478 227,50 €	376 752,72 €	101 474,78 €

SANTA REPARATA				
Référence fiche	Priorité	Chiffrage HT	Maîtrise d'œuvre HT	TOTAL HT
SR-1	1	61 525,00 €	6 152,50 €	67 677,50 €
SR-2a	1	34 500,00 €	3 450,00 €	37 950,00 €
TOTAL SANTA REPARATA		96 025,00 €	9 602,50 €	105 627,50 €

TOTAL	Part CCIRB	Part CDC
61 525,00 €	61 525,00 €	- €
34 500,00 €	34 500,00 €	- €
96 025,00 €	96 025,00 €	- €

V.2 ACTIONS DE PRIORITE 2 (2021-2024)

Il s'agit de travaux de prévention permettant d'anticiper des dégradations à venir mais dont la non-réalisation ne remet pas en cause la sécurité des biens et des personnes à court terme. Ce sont aussi des travaux à réaliser en parallèle à des projets d'aménagements prévus à moyen terme ;

- Créer du réseau et recalibrer le réseau existant en aval du chemin de BASTARDACCIO (C-4), et du chemin de CARBONAJA SOPRANA (C-5) à CORBARA ;
- Créer un réseau de collecte le long d'un chemin pour assurer la pérennité de son mur de soutènement, en bordure de la RD 63 à MONTICELLO (M-5) ;
- Créer et recalibrer le réseau d'assainissement pluvial Chemin de Chiosello Alla Chiesa (P-1) et Chemin d'Algagola (P-2) à PIGNA ;
- Si les améliorations liées à l'exécution de la fiche action SR-2a ne sont pas satisfaisantes, redimensionner le réseau traversant une propriété privée en aval de la Place de l'Aulne à SANTA REPARATA (SR-2b) ;
- Créer un réseau de collecte et d'évacuation des eaux pluviales à SANTA REPARATA le long de la RD13 (SR-3) ;
- Effectuer une partie des travaux identifiés en vue de protéger le groupe scolaire de SANTA REPARATA, mais ne revêtant pas de caractère urgent au niveau de :
 - o l'ancien lavoir (SR-4) ;
 - o du chemin départemental TERRA ALLA CHIESA au droit de l'accès au cimetière (SR-5) ;
 - o de l'ouvrage d'entonnement au Lieu-dit Alzia, au niveau du point propre (SR-6).

Tableau II : Chiffrage estimatif pour les actions de priorité 2 (2021-2024)

CORBARA				
Référence fiche	Priorité	Chiffrage HT	Maîtrise d'œuvre HT	TOTAL HT
C-4	2	27 830,00 €	2 783,00 €	30 613,00 €
C-5	2	14 145,00 €	1 414,50 €	15 559,50 €
TOTAL CORBARA :		41 975,00 €	4 197,50 €	46 172,50 €

TOTAL	Part CCIRB	Part CDC
27 830,00 €	27 830,00 €	- €
14 145,00 €	14 145,00 €	- €
41 975,00 €	41 975,00 €	- €

MONTICELLO				
Référence fiche	Priorité	Chiffrage HT	Maîtrise d'œuvre HT	TOTAL HT
M-5	2	13 225,00 €	1 322,50 €	14 547,50 €
TOTAL MONTICELLO :		13 225,00 €	1 322,50 €	14 547,50 €

TOTAL	Part CCIRB	Part CDC
13 225,00 €	13 225,00 €	- €
13 225,00 €	13 225,00 €	- €

PIGNA				
Référence fiche	Priorité	Chiffrage HT	Maîtrise d'œuvre HT	TOTAL HT
P-1	2	11 730,00 €	1 173,00 €	12 903,00 €
P-2	2	25 127,50 €	2 512,75 €	27 640,25 €
TOTAL PIGNA :		36 857,50 €	3 685,75 €	40 543,25 €

TOTAL	Part CCIRB	Part CDC
11 730,00 €	11 730,00 €	- €
25 127,50 €	25 127,50 €	- €
36 857,50 €	36 857,50 €	- €

SANTA REPARATA				
Référence fiche	Priorité	Chiffrage HT	Maîtrise d'œuvre HT	TOTAL HT
SR-2b	2	16 675,00 €	1 667,50 €	18 342,50 €
SR-3	2	329 475,00 €	32 947,50 €	362 422,50 €
SR-4	2	9 890,00 €	989,00 €	10 879,00 €
SR-5	2	46 057,50 €	4 605,75 €	50 663,25 €
SR-6	2	5 750,00 €	575,00 €	6 325,00 €
TOTAL SANTA REPARATA		407 847,50 €	40 784,75 €	448 632,25 €

TOTAL	Part CCIRB	Part CDC
16 675,00 €	16 675,00 €	- €
329 475,00 €	- €	329 475,00 €
9 890,00 €	9 890,00 €	- €
46 057,50 €	23 028,75 €	23 028,75 €
5 750,00 €	5 750,00 €	- €
407 847,50 €	55 343,75 €	352 503,75 €

V.3 ACTIONS DE PRIORITE 3 (2025-2028)

Les actions de priorité 3 comprennent :

- Les travaux en lien avec le cadre de vie concernant des points de détail :
 - o Créer et curer des fossés au niveau de la Marine de Davia au lieu-dit CURZO (C-6) ;
 - o Mettre en place des chemins de grille au lotissement Valitelle (M-6) ;
- Les travaux en zone rurale ou les travaux pour lesquels la compétence de la Communauté de Communes est à confirmer :
 - o Créer une conduite sur une parcelle privée située dans un axe d'écoulement naturel, en aval du chemin de PERENACCIO (C-7) : responsabilité du propriétaire de la parcelle et de l'habitation ?
 - o Reprendre les infrastructures endommagées et créer de nouveaux ouvrages hydrauliques sur la piste SANTA REPARATA / SANT'ANTONINO (SR-8) : zone d'intervention en milieu rural plus en lien avec la nouvelle compétence GEMAPI ;
- Les travaux de mise en place d'un ouvrage de régulation en amont du secteur Carruchettu au lieu-dit PARETE (IR-4) : un projet de construction de voiries et une urbanisation importante sont prévus dans le secteur. La construction d'un ou plusieurs bassins de rétention sera à envisager en tenant compte de la globalité des opérations d'aménagement prévues dans le futur PLU. A ce stade de l'étude, il est impossible de définir le dimensionnement de l'ouvrage, la technique à mettre en œuvre (bassin à ciel ouvert ou bassin enterré par exemple) ni son implantation.

Tableau III : Chiffage estimatif pour les actions de priorité 3 (2025-2028)

CORBARA				
Référence fiche	Priorité	Chiffage HT	Maîtrise d'œuvre HT	TOTAL HT
C-6	3	13 455,00 €	1 345,50 €	14 800,50 €
C-7	3	105 225,00 €	10 522,50 €	115 747,50 €
TOTAL CORBARA :		118 680,00 €	11 868,00 €	130 548,00 €

L'ILE ROUSSE				
Référence fiche	Priorité	Chiffage HT	Maîtrise d'œuvre HT	TOTAL HT
IR-4	3	239 200,00 €	23 920,00 €	263 120,00 €
TOTAL L'ILE ROUSSE :		239 200,00 €	23 920,00 €	263 120,00 €

MONTICELLO				
Référence fiche	Priorité	Chiffage HT	Maîtrise d'œuvre HT	TOTAL HT
M-6	3	5 750,00 €	575,00 €	6 325,00 €
TOTAL MONTICELLO :		5 750,00 €	575,00 €	6 325,00 €

SANTA REPARATA				
Référence fiche	Priorité	Chiffage HT	Maîtrise d'œuvre HT	TOTAL HT
SR-7	3	1 725,00 €	172,50 €	1 897,50 €
SR-8	3	204 700,00 €	20 470,00 €	225 170,00 €
TOTAL SANTA REPARATA		206 425,00 €	20 642,50 €	227 067,50 €

TOTAL	Part CCIRB	Part CDC
13 455,00 €	13 455,00 €	- €
105 225,00 €	105 225,00 €	- €
118 680,00 €	118 680,00 €	- €

TOTAL	Part CCIRB	Part CDC
239 200,00 €	239 200,00 €	- €
239 200,00 €	239 200,00 €	- €

TOTAL	Part CCIRB	Part CDC
5 750,00 €	5 750,00 €	- €
5 750,00 €	5 750,00 €	- €

TOTAL	Part CCIRB	Part CDC
1 725,00 €	1 725,00 €	- €
204 700,00 €	204 700,00 €	- €
206 425,00 €	206 425,00 €	- €

V.4 RESUME

Les enveloppes budgétaires à prévoir dans le cadre des opérations en lien avec la gestion des eaux pluviales sont les suivantes :

Tableau IV : Budget total HT

Commune	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	TOTAL
Corbara	35 075,00 €	41 975,00 €	118 680,00 €	195 730,00 €
L'Ile Rousse	705 000,00 €	- €	239 200,00 €	944 200,00 €
Monticello	478 227,50 €	13 225,00 €	5 750,00 €	497 202,50 €
Pigna	- €	36 857,50 €	- €	36 857,50 €
Santa Reparata	96 025,00 €	407 847,50 €	206 425,00 €	710 297,50 €
TOTAL	1 314 327,50 €	499 905,00 €	570 055,00 €	2 384 287,50 €

Tableau V : Budget CCIRB HT

Commune	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	TOTAL
Corbara	29 184,32 €	41 975,00 €	118 680,00 €	189 839,32 €
L'Ile Rousse	705 000,00 €	- €	239 200,00 €	944 200,00 €
Monticello	376 752,72 €	13 225,00 €	5 750,00 €	395 727,72 €
Pigna	- €	36 857,50 €	- €	36 857,50 €
Santa Reparata	96 025,00 €	55 343,75 €	206 425,00 €	357 793,75 €
TOTAL	1 206 962,05 €	147 401,25 €	570 055,00 €	1 924 418,30 €

Tableau VI : Budget CDC HT

Commune	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	TOTAL
Corbara	5 890,68 €	- €	- €	5 890,68 €
L'Ile Rousse	- €	- €	- €	- €
Monticello	101 474,78 €	- €	- €	101 474,78 €
Pigna	- €	- €	- €	- €
Santa Reparata	- €	352 503,75 €	- €	352 503,75 €
TOTAL	107 365,45 €	352 503,75 €	- €	459 869,20 €

La répartition est d'environ 80% à la charge de la Communauté de Communes d'Ile Rousse Balagne et 20% à la charge de la Collectivité de Corse. Ce chiffrage est à considérer avec prudence pour les actions classées en priorité 3 : certaines actions ne seront pas retenues ou seront à redéfinir, par exemple en fonction du PLU en cours de réalisation.

VI. POLITIQUE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES POUR LA CCIRB

Avec le transfert de compétence des eaux pluviales et de la GEMAPI, la CCIRB devra intervenir dans les zones urbaines en voie de développement et dans les zones rurales.

Dans les zones urbaines, les interventions de la CCIRB seront essentiellement de nature curative pour régler les problèmes hydrauliques actuels (caractère inondable lié à la présence du Padule sur l'île Rousse) avec des travaux de dimensionnement de réseaux.

Néanmoins, des actions de type préventif pourront être mises en œuvre notamment au travers des documents de planification tels que les PLU des communes (limitation de l'imperméabilisation, favoriser l'infiltration à la parcelle, ...).

Dans les zones rurales, les interventions de la CCIRB seront de nature curative mais seront aussi essentiellement de nature préventive avec la mise en œuvre d'actions permettant un ralentissement dynamique des écoulements comme la mise en œuvre de zone de rétention en lien avec le réseau hydrographique naturel.

VI.1 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL ET PLU

Le volet "Eaux pluviales" d'un zonage d'assainissement, défini dans le Code Général des Collectivités Territoriales, permet d'assurer la maîtrise des ruissellements et la prévention de la dégradation des milieux aquatiques par temps de pluie, sur un territoire communal ou intercommunal, selon une démarche prospective.

Le zonage d'assainissement pluvial définit à l'échelle du territoire communal les zones sensibles aux ruissellements et aux débordements en lien avec les projets de développement des zones urbanisables.

Il permet de fixer des prescriptions (aspects quantitatifs et qualitatifs), comme par exemple la limitation des rejets dans les réseaux voire un rejet nul dans certains secteurs, un principe technique de gestion des eaux pluviales (infiltration, stockage temporaire), d'éventuelles prescriptions de traitement des eaux pluviales à mettre en œuvre.

Le zonage pluvial est repris dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme (Art. L 151-24 du Code de l'Urbanisme) sous forme de prescriptions en matière de gestion pluviale, de taux d'imperméabilisation à ne pas dépasser selon les zones sensibles identifiées, voire une réglementation imposant la gestion des eaux pluviales à la parcelle, quelle que soit la taille du projet envisagé.

En l'occurrence dans le cadre de l'actualisation de ce schéma directeur, il y aura nécessité de prévoir dans le cadre du PLU de l'île Rousse des emplacements réservés pour la gestion des eaux pluviales, en particulier pour la création des bassins de régulation prévu sur le PADULE (IR-2) et celui prévu en amont du secteur Carruchettu au lieu-dit PARETE (IR-4).

Le zonage pluvial n'aura de valeur juridique qu'après la tenue d'une enquête publique, l'approbation par la collectivité compétente et sa validation par arrêté. Son poids sera renforcé par sa reprise dans le Plan Local d'Urbanisme.

VI.2 GESTION DES EAUX PLUVIALES EN ZONE RURALE EN LIEN AVEC LA GEMAPI

Dans les zones rurales, les interventions de la CCIRB seront aussi essentiellement de nature préventive avec la mise en œuvre d'actions permettant un ralentissement dynamique des écoulements.

La création du bassin de régulation sur le PADULE, en amont du centre-ville d'ILE ROUSSE (IR-2) constitue une action typique en lien avec la GEMAPI puisque les travaux seront réalisés sur le réseau hydrographique naturel.

De même, l'action SR-8 permettant de reprendre les infrastructures endommagées et créer de nouveaux ouvrages hydrauliques sur la piste SANTA REPARATA / SANT'ANTONINO suite aux intempéries, de par son caractère rural, rentre dans le champ des interventions de la CCIRB avec la compétence GEMAPI. Ces travaux situés en amont du village de SANTA REPARATA auront aussi un caractère préventif.

On rappellera ici que gestion « pluviale » et gestion « fluviale » sont étroitement liées. C'est pourquoi, l'acquisition de ces deux compétences GEMAPI et « Eaux pluviales » constitue un atout pour la CCIRB en matière de gestion de la problématique inondation d'autant plus que les périmètres des bassins versants hydrographiques naturels sont situés à l'intérieur de son territoire (indépendance vis-à-vis d'autres EPCI).

ANNEXES

ANNEXE I : Synthèse des fiches actions GINGER

ANNEXE II : Synthèse des fiches action mises à jour

ANNEXE I

SYNTHESE DES FICHES ACTION GINGER



CORBARA

N° Fiches Actions GINGER	Localisation des travaux	Désignation des travaux	Ordre de priorité	Planification	Avancement	Remarques
CEP1	Chemin du moulin de Padroni / RN197	RECALIBRAGE de réseau	1	2010-2012	Non fait	<u>Fiche action modifiée</u> : Reprofilage / curage du fossé amont en plus du redimensionnement de la traversée du chemin de Padroni
CEP2	Marine de Davia	CREATION de réseau	1	2010-2012	Fait	
CEP3a	Marine de Davia	CREATION d'ouvrages de COLLECTE	2	2013-2015	Non fait	<u>Fiche action abandonnée</u> : Cunettes OK et caniveau récent satisfaisant ; éventuellement, fossé à reprofiler en aval (fossé d'infiltration)
CEP3b	Marine de Davia	CREATION / CURAGE de fossés	2	2013-2015	Non fait	<u>Fiche action modifiée</u> : Ajout d'un redimensionnement / création de fossé juste en aval des deux avaloirs situés de part et d'autre du garage. Attention au sentier de randonnée pour les créations de fossé prévues dans le schéma directeur de 2009
CEP4	Ensemble du réseau pluvial de Corbara	Travaux sur regards inaccessibles	1	2010-2012		<u>Fiche action abandonnée</u>
CEP5	Ensemble du réseau pluvial de Corbara	CURAGE des réseaux	1	2010-2012		<u>Fiche action abandonnée</u>
CEP6	Spilonca	CURAGE de réseaux : 2 fossés	1	2010-2012	Non fait	<u>Fiche action modifiée</u> : Fossé le plus au Sud (ruisseau de Migliani) repris très récemment donc travaux de recalibrage inutiles. Evolution de la configuration du fossé provenant de la zone d'activités.

Ile Rousse (1/2)

N° Fiches Actions GINGER	Localisation des travaux	Désignation des travaux	Ordre de priorité	Planification	Avancement	Remarques
IREP1	Centre-ville d'Ile Rousse / Padule	CURAGE de réseaux	1	2010-2012	Fait	Curage partie souterraine + curage partie aérienne + pont refait au niveau du regard 351, attention réduction de la section pour passage de la fibre optique Orange, réseau neuf entre les regards 14 et 25
IREP2	Allées du Padule / Plage Napoléon	CREATION de réseau	1	2010-2012	Non fait	<u>Fiche action modifiée</u> : Marché rédigé en 2016 (Bureau d'études POZZO DI BORGO) mais pas de suite, consistance des travaux légèrement modifiée compte-tenu des modifications de la configuration du terrain
IREP3	Amont du Padule	Mise en place de RETENTION	2	2013-2015	Non fait	<u>Fiche action conservée</u> : Zone inondable, dossier Loi sur l'Eau à réaliser (rubrique cours d'eau), espace stratégique agricole (PADUC)
IREP4a	Amont du secteur Carruchettu (PARETE)	Mise en place de RETENTION / RECALIBRAGE	2	2013-2015	Non fait	<u>Fiche action conservée</u> : Espace stratégique agricole (PADUC), non inondable, roches affleurantes : envisager un bassin enterré ou un aménagement en espace paysager (chiffrage à revoir à la hausse)
IREP4b	Carruchettu	RECALIBRAGE de réseau	2	2013-2015	A clarifier	Travaux effectués dans cette zone mais différents des préconisations du schéma directeur de 2009 : travaux toujours pertinents ? Intervention à mettre au conditionnel en fonction des résultats obtenus suite à la création du bassin de rétention en amont de la maison de retraite de l'Age d'Or (IREP4a).

Ile Rousse (2/2)

N° Fiches Actions GINGER	Localisation des travaux	Désignation des travaux	Ordre de priorité	Planification	Avancement	Remarques
IREP5a	Rue du Sergent Amadéi	CREATION d'ouvrages de COLLECTE	1	2010-2012	Non fait	<u>Fiche action conservée</u>
IREP5b	RN 197 Collège Pascal Paoli	CREATION / REORGANISATION de réseau	1	2010-2012	Non fait	<u>Fiche action abandonnée</u> : Le schéma directeur mentionnait la création d'une branche de délestage entre les regards 104 et 107 ainsi que le redimensionnement d'un fossé. Depuis, le réseau a été doublé entre les regards 104 et 133. La création de la branche de délestage n'est plus pertinente.
IREP5c	Rue du Sergent Amadéi	Mise en place de RETENTION / RECALIBRAGE de réseau	3 bis	2019-2021	Non fait	<u>Fiche action abandonnée</u> : situation géographique et topographique non adéquates + présence d'une nappe à 3m de profondeur + puits
IREP6a	Boulevard Fogata	CREATION de réseau	3 bis	2019-2021	Fait	Même opération mais dimensionnement pour 10 ou 20 ans
IREP6b	Boulevard Fogata	CREATION de réseau	3 bis	2019-2021	Fait	
IREP7	Avenue Calizi / Bd Sottu Mare	DECONNECTION de réseau	1	2010-2012	Fait	
IREP8	Avenue Paul Doumer (RN197)	Mise en place de SEPARATEURS D'HYDROCARBURES	2	2013-2015	Fait	Travaux exécutés par les propriétaires des stations-service, exécution à confirmer par la commune d'IR
IREP9	Allées du Padule	RECALIBRAGE de réseau	2	2013-2015	Fait	
IREP10	Exutoire Boulevard Sottu Mare	Mise en place de CLAPET ANTI RETOUR	3	2016-2018	Fait	Remarque : Il y a toujours des entrées d'eau
IREP11	Ensemble du réseau pluvial d'île Rousse	CURAGE des Réseaux	1	2010-2012		<u>Fiche action abandonnée</u>
IREP12	Ensemble du réseau pluvial d'île Rousse	Travaux sur regards inaccessibles	1	2010-2012		<u>Fiche action abandonnée</u>

Monticello

N° Fiches Actions GINGER	Localisation des travaux	Désignation des travaux	Ordre de priorité	Planification	Avancement	Remarques
MEP1	Lotissement Olivadia	CREATION de réseau	1	2010-2012	Non fait	<u>Fiche action conservée</u>
MEP2	Lotissement Muratello	CREATION de réseau	1	2010-2012	Non fait	<u>Fiche action modifiée</u> compte-tenu de la présence d'un fossé apte à recevoir les eaux pluviales en sortie du bassin de régulation
MEP3a	Stade d'Île -rousse (à Monticello)	CREATION / REDIMENSIONNEMENT de réseau	1	2010-2012	Non fait	<u>Fiche action abandonnée</u> : la solution technique retenue est celle proposée sur la fiche action MEP3b.
MEP3b	Stade d'Île-rousse (à Monticello)	CREATION / REDIMENSIONNEMENT de réseau	2	2013-2015	Non fait	<u>Fiche action conservée</u>
MEP4	Route de Santa Reparata di Balagna (RD13)	CREATION de réseau	2	2013-2015	Non fait	<u>Fiche action supprimée</u> : Muret et caniveau neufs au droit de l'emplacement qui aurait dû recevoir la nouvelle conduite donc travaux préconisés non pertinents dans la situation actuelle
MEP5	Lotissement Valitelle	CREATION d'ouvrages de COLLECTE	2	2013-2015	Non fait	<u>Fiche action conservée</u>
MEP6	Ensemble du réseau pluvial de Monticello	CURAGE des Réseaux	1	2010-2012		<u>Fiche action abandonnée</u>

Pigna

N° Fiches Actions GINGER	Localisation des travaux	Désignation des travaux	Ordre de priorité	Planification	Avancement	Remarques
PEP1	Chemin d'Algajola	CREATION de réseau	1	2010-2012	Non fait	<u>Fiche action</u> conservée

Santa Reparata

N° Fiches Actions GINGER	Localisation des travaux	Désignation des travaux	Ordre de priorité	Planification	Avancement	Remarques
SREP1	RD13	Mise en place d'ENROCHEMENTS / CREATION de réseau	1	2010-2012	Non fait	<u>Fiche action modifiée</u> compte-tenu des modifications constatées sur le terrain depuis 2009 : Remblais mis en place, conduite DN600 bouchée et non accessible, évacuation des eaux pluviales sur le chemin de service bétonné
SREP2	POGGIO	Travaux sur regards inaccessibles	1	2010-2012		<u>Fiche action abandonnée</u>
SREP3	POGGIO	RECALIBRAGE de réseau	1	2010-2012	Non fait	<u>Fiche action modifiée</u> avec une intervention en 2 phases : Première phase de gestion des écoulements en amont du désordre constaté, seconde phase de recalibrage du réseau si les ouvrages mis en œuvre lors de la première phase s'avèrent insuffisants à l'usage

ANNEXE II

SYNTHESE DES FICHES ACTION MISES A JOUR



CORBARA

Fiches Actions TPAe	Fiches Actions GINGER	Localisation des travaux	Désignation des travaux	Priorité	Planification	Chiffrage H.T.	Maîtrise d'œuvre (10%)	Part CCIRB	Part CDC	Commentaires
C-1	CEP1	Chemin du moulin de Padroni / RT 40	RECALIBRAGE de fossé, y compris traversée du chemin de Padroni vers le ruisseau de Teghiella	1	2018-2020	21 620,00 €	2 162,00 €	100%	0%	<u>Fiche action modifiée</u> : Reprofilage / curage du fossé amont en plus du redimensionnement de la traversée du chemin de Padroni
C-2	CEP6	Spilonca	CURAGE des réseaux : fossé provenant de la zone d'activités	1	2018-2020	8 855,00 €	885,50 €	33%	67%	<u>Fiche action modifiée</u> : Fossé le plus au Sud (ruisseau de Migliani) repris très récemment donc travaux de recalibrage inutiles. Evolution de la configuration du fossé provenant de la zone d'activités.
C-3	-	Parcelle B 299 du cadastre de CORBARA en bordure de la RD 151, traversée de mur	RECALIBRAGE ponctuel de réseau	1	2018-2020	4 600,00 €	460,00 €	100%	0%	<u>Fiche action ajoutée</u>
C-4	-	En aval du chemin de BASTARDACCIO	RECALIBRAGE de réseau	2	2021-2024	27 830,00 €	2 783,00 €	100%	0%	<u>Fiche action ajoutée</u>
C-5	-	En aval du chemin de CARBONAJA SOPRANA	CREATION de réseau	2	2021-2024	14 145,00 €	1 414,50 €	100%	0%	<u>Fiche action ajoutée</u>
C-6	CEP3b	Marine de Davia, lieu-dit CURZO	CREATION / CURAGE de fossés	3	2025-2028	13 455,00 €	1 345,50 €	100%	0%	<u>Fiche action modifiée</u> : Ajout d'un redimensionnement / création de fossé juste en aval des deux avaloirs situés de part et d'autre du garage. Attention au sentier de randonnée pour les créations de fossé prévues dans le schéma directeur de 2009
C-7	-	Parcelle B117, en aval du chemin de PERENACCIO	CREATION de réseau : conduite sur parcelle privée puis sur chemin communal	3	2025-2028	105 225,00 €	10 522,50 €	100%	0%	<u>Fiche action ajoutée</u> : à conserver ?

Ile Rousse

Fiches Actions TPAe	Fiches Actions GINGER	Localisation des travaux	Désignation des travaux	Priorité	Planification	Chiffrage H.T.	Maîtrise d'œuvre (10%)	Part CCIRB	Part CDC	Commentaires
IR-1	IREP5a	Rue du Sergent Amadéi	CREATION d'ouvrages de COLLECTE	1	2018-2020	33 925,00 €	3 392,50 €	100%	0%	<u>Fiche action conservée</u>
IR-2	IREP3	Amont du Padule	Mise en place de RETENTION	1	2018-2020	537 625,00 €	53 762,50 €	100%	0%	<u>Fiche action conservée</u> : Zone inondable, dossier Loi sur l'Eau à réaliser, espace stratégique agricole (PADUC)
IR-3	IREP2	Allées du Padule / Plage Napoléon	CREATION et RECALIBRAGE de réseau	1	2018-2020	133 450,00 €	13 345,00 €	100%	0%	<u>Fiche action modifiée</u> : Marché rédigé en 2016 (Bureau d'études POZZO DI BORGIO) mais pas de suite, consistance des travaux légèrement modifiée compte-tenu des modifications de la configuration du terrain
IR-4	IREP4a	Amont du secteur Carruchettu (PARETE)	Mise en place de RETENTION / RECALIBRAGE	3	2025-2028	239 200,00 €	23 920,00 €	100%	0%	<u>Fiche action conservée</u> : Envisager un bassin enterré ou un aménagement en espace paysager, projet et chiffrage à revoir en fonction du PLU

Monticello

Fiches Actions TPAe	Fiches Actions GINGER	Localisation des travaux	Désignation des travaux	Priorité	Planification	Chiffrage H.T.	Maîtrise d'œuvre (10%)	Part CCIRB	Part CDC	Commentaires
M-1	MEP3b	Stade d'île-rousse (à Monticello)	CREATION / REDIMENSIONNEMENT de réseau	1	2018-2020	294 687,50 €	29 468,75 €	100%	0%	<u>Fiche action conservée</u>
M-2	-	Lotissement "Logis Corse"	Evacuation eaux pluviales vers le Regino : exutoire à revoir / conduite à retrouver	1	2018-2020	135 700,00 €	13 570,00 €	25%	75%	<u>Fiche action ajoutée</u> compte-tenu des observations de terrain et des désordres signalés par la commune.
M-3	MEP1	Lotissement Olivadia, bassin de rétention	MISE EN CONFORMITE du bassin de régulation : reprise du profil du bassin, création d'un orifice de fuite et d'un trop-plein	1	2018-2020	24 840,00 €	2 484,00 €	100%	0%	<u>Fiche action conservée</u>
		Lotissement Olivadia, aval du bassin de rétention	CREATION de réseau : conduite d'évacuation des eaux pluviales en sortie du bassin de rétention							
M-4	MEP2	Lotissement Muratello	Mise aux normes du bassin de régulation et reprise du fossé en aval	1	2018-2020	23 000,00 €	2 300,00 €	100%	0%	<u>Fiche action modifiée</u> compte-tenu de la présence d'un fossé apte à recevoir les eaux pluviales en sortie du bassin de régulation
M-5	-	Chaussée en pente vers RD 63	CREATION de réseau et d'un ouvrage de dissipation	2	2021-2024	13 225,00 €	1 322,50 €	100%	0%	<u>Fiche action ajoutée</u> compte-tenu des observations de terrain et des désordres signalés par la commune.
M-6	MEP5	Lotissement Valitelle	CREATION d'ouvrages de COLLECTE	3	2025-2028	5 750,00 €	575,00 €	100%	0%	<u>Fiche action conservée</u>

Pigna

Fiches Actions TPAe	Fiches Actions GINGER	Localisation des travaux	Désignation des travaux	Priorité	Planification	Chiffrage H.T.	Maîtrise d'œuvre (10%)	Part CCIRB	Part CDC	Commentaires
P-1	-	Chemin de Chiosello Alla Chiesa	RECALIBRAGE et CREATION de réseau	2	2021-2024	11 730,00 €	1 173,00 €	100%	0%	Fiche action ajoutée : désordre identifié dans le schéma directeur de 2009 mais pas de fiche action correspondant
P-2	PEP1	Chemin d'Algagola à Pigna	CREATION de réseau	2	2021-2024	25 127,50 €	2 512,75 €	100%	0%	Fiche action modifiée compte-tenu des modifications constatées sur le terrain

Santa Reparata

Fiches Actions TPAe	Fiches Actions GINGER	Localisation des travaux	Désignation des travaux	Priorité	Planification	Chiffrage H.T.	Maîtrise d'œuvre (10%)	Part CCIRB	Part CDC	Commentaires
SR-1	-	Talus entre le mur du cimetière et celui du groupe scolaire	CREATION d'un ouvrage d'évacuation des eaux pluviales	1	2018-2020	61 525,00 €	6 152,50 €	100%	0%	Fiche action ajoutée suite à l'étude de faisabilité en vue de protéger le nouveau groupe scolaire des inondations (d'après le devis estimatif du Bureau d'études CAPOROSSI B. PERISSE V. de novembre 2015)
SR-2a	SREP3	Place de l'Aulne	CREATION de réseau : conduite Ø400, chemins de grille et grille avaloir	1	2018-2020	34 500,00 €	3 450,00 €	100%	0%	Fiche action modifiée avec une intervention en 2 phases : Première phase (2a) de gestion des écoulements en amont du désordre constaté, seconde phase (2b) de recalibrage du réseau si les ouvrages mis en œuvre lors de la première phase s'avèrent insuffisants à l'usage
SR-2b		Aval Place de l'Aulne, côté impasse parcelle privée C 462	RECALIBRAGE de réseau : conduite Ø400	2	2021-2024	16 675,00 €	1 667,50 €	100%	0%	
SR-3	SREP1	RD13	CREATION de réseau : conduite Ø600, chemins de grille, grilles avaloirs, exutoire	2	2021-2024	329 475,00 €	32 947,50 €	0%	100%	Fiche action modifiée compte-tenu des modifications constatées sur le terrain depuis 2009 : Remblais mis en place, conduite DN600 bouchée et non accessible, évacuation des eaux pluviales sur le chemin de service bétonné
SR-4	-	Ancien lavoir (CHIOSELLA)	CREATION d'un fil d'eau bétonné et réadaptation de l'avaloir eaux pluviales (travaux terminés ?)	2	2021-2024	9 890,00 €	989,00 €	100%	0%	Fiche action ajoutée suite à l'étude de faisabilité en vue de protéger le nouveau groupe scolaire des inondations (d'après le devis estimatif du Bureau d'études CAPOROSSI B. PERISSE V. de novembre 2015)
SR-5	-	Chemin départemental TERRA ALLA CHIESA au droit de l'accès au cimetière	RACCORDEMENT des trottoirs	2	2021-2024	46 057,50 €	4 605,75 €	50%	50%	
SR-6	-	Lieu-dit Alzia, au niveau du point propre	REAMENAGEMENT de l'ouvrage d'entonnement	2	2021-2024	5 750,00 €	575,00 €	100%	0%	Fiche action ajoutée compte-tenu des observations de terrain et des désordres signalés par la commune.
SR-7	-	Route de CHIESA, au-dessus de l'église	CREATION de réseau : prolongement de caniveau	3	2025-2028	1 725,00 €	172,50 €	100%	0%	
SR-8	-	Piste SANTA REPARATA / SANT'ANTONINO	REPRISE des infrastructures endommagées et CREATION de nouveaux ouvrages hydrauliques	3	2025-2028	204 700,00 €	20 470,00 €	100%	0%	Fiche action ajoutée suite aux dégâts occasionnés sur la piste de SANTA REPARATA, SAN ANTONINO (sur la base du devis estimatif du Bureau d'études CAPOROSSI B. PERISSE V. de décembre 2015)